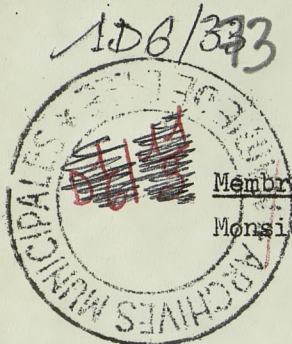


VILLE DE LILLE

Service des Fêtes et  
Cérémonies Publiques

POUR INFORMATION



Membres de la Commission Municipale des Fêtes

Monsieur GRANGEON, Secrétaire Général de la Mairie

Je vous prie de vouloir bien assister à une réunion de la  
Commission Municipale des Fêtes qui se tiendra dans la Salle  
du Cabinet des Adjointes le Lundi 27 Avril 1959 à 18 heures.

ORDRE DU JOUR

- 1° - Fêtes de Pentecôte 1959.
- 2° - Questions diverses.

Hôtel de Ville, le 20 Avril 1959

L'Adjoint au Maire,  
Présidente  
de la Commission Municipale des Fêtes,

Rachel LEMPEREUR.

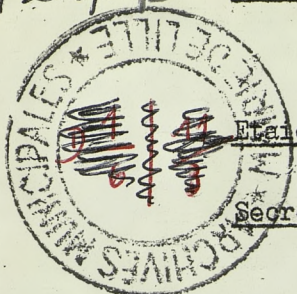
Procès-verbal de la réunion du 27 Avril 1959

La Commission Municipale des Fêtes s'est réunie à l'Hôtel de Ville le 27 Avril 1959, à 18 heures, sous la présidence de Madame Rachel LEMPEREUR, Adjoint au Maire.

Etaient présents : Mme LEMPEREUR, MM. BERTRAND, BROUX, ROUSSEAU,  
Adjoints au Maire  
MM. HENAU, LOURDEL, GUILLEMIN, MOITHY,  
Conseillers Municipaux.

Etaient excusés : MM. VAN WOLPUT, Adjoint au Maire  
CAMELOT, RAMETTE, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de Séance: M. LAVA, Chef du Service des Fêtes.



En ouvrant la séance, Mme LEMPEREUR souhaite la bienvenue aux nouveaux membres de la Commission puis passe à l'examen des questions figurant à l'ordre du jour.

FETES DE PENTECOTE 1959

Diverses manifestations sont prévues à Lille pendant les Fêtes de Pentecôte :  
16 et 17 Mai, XVIème Concours Fédéral et International de Gymnastique et d'Education Physique organisé par le Comité des Flandres de l'Union Sportive Travailleuse,  
Lundi 18 Mai : Grand cortège carnavalesque et folklorique organisé par la Ville et groupant quelque 3.500 participants.

Tenant compte de la préoccupation majeure de Monsieur le Maire qui désire intéresser la Ville tout entière à ces festivités, Mme LEMPEREUR propose :

- 1° - que les sociétés appelées à figurer dans le cortège du 18 Mai soient divisées en 5 groupes qui, partant chacun de différents quartiers, convergeraient, vers 16 heures, Place Philippe Lebon, point de départ du grand défilé dans le centre de la Ville,
- 2° - que les quartiers excentriques (Bois-Blancs, Faubourg des Postes, Faubourg d'Arras, Buisson, Mont de Terre, Place Catinat, Faubourg de Douai ) soient l'objet, en fin de matinée, de récréations apéritives.

D'autre part, le bon ordre du cortège doit être assuré sur tout le parcours. A cet effet, la Commission, unanime, souhaite l'attribution de primes de tenue et de présentation. Un Jury, composé de représentants des Comités des quartiers et présidé par un Membre responsable qualifié, établira ses propositions après le passage du défilé, Place du Général de Gaulle, devant la Grand'Garde. Une somme de 500.000 frs serait prélevée sur le crédit " Fêtes de Pentecôte " pour le règlement des dites primes.

La Commission retient et approuve à l'unanimité ces propositions. Elle arrête, comme suit, les itinéraires du cortège carnavalesque :

SUD : Place Barthélémy Dorez, rue des Postes, Place de Sébastopol, rue Colbrant, rue de Flandre, rue du Marché, Place des Quatre Chemins, rue de Wazemmes, rue d'Artois, Place Philippe Lebon.

MOULINS-LILLE : Place Jacques Febvrier, rue Louis Bergot, Place Vanhoenacker, rue d'Arras, rue Auguste Bonte, rue de Thumesnil, rue de Buffon, rue de Fontenoy, rue d'Arras, rue de Solférino, Place Philippe Lebon.

FIVES : Jardin des Mères, rue de Lannoy, rue Pierre Legrand, Pont de Fives, Avenue Eugène Varlin, Boulevard Louis XIV, rue Frédéric Mottez, rue St Sauveur, rue Gustave Delory, rue de Paris, rue du Molinel, rue du Plat, Place Jacquard, rue de Valmy, Place Philippe Lebon.

VIEUX-LILLE : Place Saint André, rue Saint André, rue de la Halle, Avenue du Peuple Belge, rue de la Monnaie, rue d'Angleterre, rue Royale, rue Thiers, Place de l'Arsenal, rue de Tenremonde, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, Place de Strasbourg, rue Masséna, rue Henri Kolb, rue Manuel, rue des Pyramides, Place Philippe Lebon.

WAZEMMES-VAUBAN : Place Casquette, rue des Sarrazins, rue Jules Guesde, rue d'Iéna, rue Racine, Place de la Nouvelle Aventure, rue Léon Gambetta, rue de Ratisbonne, rue Charles Quint, rue des Stations, rue de Solférino, Place Philippe Lebon.

...../

CENTRE : Place Philippe Lebon, rue Nicolas Leblanc, Place de la République, Boulevard de la Liberté, rue Nationale, Place du Général de Gaulle, rue des Manneliers, Place du Théâtre, rue Faidherbe, Place de la Gare, rue de Tournai, rue du Molinel, rue de Paris, Place Simon Vollant, Boulevard Papin, Boulevard Jean Baptiste Lebas.

Il est donné connaissance, par la Présidente, d'une lettre de M. VANDERDONCKT, Directeur du Théâtre Sébastopol, qui s'offre à organiser, Place de la République, le Lundi 18 Mai, de 21 heures à 23 heures, un spectacle de danses ainsi composé :

L'impromptu, de Douez  
Le Cygne noir, de Tchaïkovsky  
Les deux pigeons, de Messager.

Le coût de cette représentation serait de 100.000 francs environ.

La Commission décide, à l'unanimité, de retenir le projet de M. VANDERDONCKT qui sera consulté sur le choix de la salle à prévoir au cas où les circonstances atmosphériques ne permettraient pas un spectacle en plein air.

Par ailleurs, un concert par l'Harmonie Municipale est prévu Place du Général de Gaulle, à 18 heures.

#### DEMANDES DE SUBVENTIONS

Société Colombophile "La Concorde" : Comme chaque année, la Société Colombophile "La Concorde" sollicite l'aide financière de la Ville pour l'organisation d'un concours aux Fêtes de Lille.

Ce concours est ouvert à tous les colombophiles lillois et la somme allouée est répartie en " Prix de la Ville de Lille ".

La Commission se prononce favorablement pour l'attribution d'une subvention de 30.000 francs à prélever sur le Crédit " Fêtes et Cérémonies Publiques ".

Société des Courses du Croisé Laroche : La Société des Courses du Croisé Laroche a demandé à l'Administration Municipale une subvention, de l'ordre de 250 à 300.000 francs destinée à doter une épreuve actuellement dénommée " Grand Prix des Flandres ", qui deviendrait ainsi " Grand Prix de la Ville de Lille " et serait inscrite, chaque année, au programme de la réunion du Lundi de la Braderie.

L'épreuve bénéficie déjà de 500.000 francs de prix offerts par la Société. La contribution complémentaire sollicitée lui donnerait beaucoup plus d'intérêt. Il paraît d'ailleurs que toutes les Villes de France possédant un champ de courses font disputer leur " Grand Prix " qui est financé dans les mêmes conditions.

Cependant, l'Hippodrome des Flandres n'est pas situé sur le territoire de Lille mais les dirigeants de la Société de Courses du Croisé Laroche objectent que les turfistes ne font pas de différence entre Lille et le Croisé et que leur déplacement favorise le commerce lillois.

Appelée à donner son avis, la Commission de l'Education Physique et des Sports a considéré que l'examen de cette affaire appartenait à la Commission des Fêtes, tout en souhaitant qu'il soit tenu compte des intérêts des commerçants de Lille.

Bien que le subside demandé lui paraisse élevé comparativement à l'apport de la Société des Courses, la Commission des Fêtes ne s'oppose pas à l'attribution d'une subvention mais se déclare incompétente pour donner un avis autorisé, la manifestation dont il s'agit ne pouvant être inscrite au calendrier des festivités.

Union des Commerçants de la rue Léon Gambetta : Une avance de 500.000 francs a été consentie :

- 1°) à Monsieur ROUSSELLE, Président de l'Union des Commerçants de la rue Léon Gambetta,
- 2°) à Monsieur MASSON, 303 rue Léon Gambetta, pour la préparation des chars devant figurer dans les cortèges organisés le 19 Octobre 1958 à l'occasion des Fêtes du Centenaire du Rattachement à la Ville de Lille des Communes anciennes de Wazemmes et d'Esquermes.

Par lettre en date du 20 Février 1959, M. ROUSSELLE signale que les frais réels et prouvés se sont élevés, pour les deux groupes, à 1.304.879 francs et sollicite le remboursement de la différence, soit 304.879 francs qui a été réglée par la caisse de l'Union des Commerçants de la rue Léon Gambetta et par les membres du Comité de ce groupement.

La Commission, considérant qu'aucun engagement n'a été pris par la Ville en cas de dépassement des crédits alloués, ne voit pas la possibilité de réserver une suite favorable à la requête de M. ROUSSELLE.

THEATRE POPULAIRE DES FLANDRES : M. Cyrille ROBICHEZ, Directeur du Théâtre Populaire des Flandres, a soumis un avant projet des IIIèmes Nuits de Flandre 1959.

Au programme des manifestations prévues du Samedi 30 Mai au Dimanche 28 Juin, figurent notamment deux représentations, dans la cour de l'Hospice Comtesse, les 13 et 14 Juin, des " Fourberies de Scapin " par le T.P.F. avec, en première partie, " Le jour n'a point d'ombre ", poème de Jean Fallais, musique de César Geoffray, avec la participation de 150 choristes des Chorales " A coeur joie ", d'un orchestre de dix musiciens sous la direction de Christian Legros, de danseurs sur une chorégraphie de Willy Cerullo et de Comédiens du T.P.F.

La participation financière de la Ville serait de 2.000.000.

Il est incontestable que la cour de l'Hospice Comtesse offre un cadre idéal pour un spectacle en plein air. Cependant, la plupart des commissaires s'inquiètent de l'espace restreint attribué au public.

Pour MM. HENAUX et BERTRAND, cette affaire doit être étudiée de très près et, afin que la Commission puisse se prononcer en toute connaissance de cause, il importe que M. ROBICHEZ présente un état de frais très détaillé ainsi que le montant des cachets qui seront attribués aux artistes.

La Commission se range à cet avis. Le nécessaire sera fait et le principe est retenu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

La Présidente,

Rachel LEMPEREUR.

Le Secrétaire,

Gérard LAVA.

VILLE DE LILLE

- POUR INFORMATION -

Service des Fêtes et Cérémonies

Publiques



AD6/333

Je vous prie de vouloir bien assister à une réunion de la Commission Municipale des Fêtes qui se tiendra dans la Salle du Cabinet des Adjointes le Mardi 8 Mars 1960 à 17 heures 30.

ORDRE DU JOUR

Calendrier des Fêtes 1960.

Achat d'une brochure.

Rajustement du tarif des droits de place pour les Foires et Kermesses foraines.

Communication : Départ du Tour de France.

Questions diverses.

Hôtel de Ville, le 4 MARS 1960.

L'Adjoint au Maire  
Présidente de la Commission  
Municipale des Fêtes,

Rachel LEMPEREUR.



106/333

COMMISSION MUNICIPALE DES FETES

Procès-verbal de la réunion du 8 Mars 1960

La Commission Municipale des Fêtes s'est réunie à l'Hôtel de Ville, le 8 Mars 1960 à 17 heures 30, Salle du Cabinet des Adjointes, sous la Présidence de Mme Rachel LEMPEREUR Adjoint délégué aux Fêtes et Cérémonies Publiques.

Etaient présents : MM. BERTRAND, BROUX et VAN WOLPUT, Adjointes au Maire.  
MM. CAMELOT, GUILLEMAIN, LOURDEL et MEURA, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés : M. ROUSSEAU, Adjoint au Maire  
MM. MOITHY et RANETTE, Conseillers Municipaux.

Assistait également à la réunion : M. LAVA, Chef du Service des Fêtes.

+  
+ +

Dès l'ouverture de la séance, il est procédé à l'examen des questions figurant à l'ordre du jour.

CALENDRIER DES PRINCIPALES FETES DE L'ANNEE

A - 1er Mai - Fête du Travail : Le programme de cette journée n'a pas varié depuis plusieurs années: Course cycliste "Grand Prix Gustave Delory", spectacle de music-hall Salle des Fêtes de Fives, exhibitions de chiens de défense par des sociétés lilloises.

Il conviendrait donc d'essayer de faire quelque chose de nouveau mais en localisant les festivités dans les quartiers car, ce jour là, tramways et autobus ne circulent pas.

Dans cet esprit, Mme LEMPEREUR propose :

1°) un départ de sphériques Place Vanhoenacker, Place de la République et Place Louise de Bettignies.

2°) Une matinée, Salle des Fêtes de Fives, avec le concours d'une formation musicale, Grande Fanfare de Fives ou Harmonie Municipale, et la présentation de deux numéros de variétés.

3°) Un concours de travestis ouvert à tous les enfants de la Ville et ayant pour thème "Le Muguet". Ce concours pourrait avoir lieu au Faubourg des Postes, Place Edith Cavell par exemple, ou, en cas de mauvais temps, dans la salle des Amicales Laïques, Place de Sébastopol.

4°) Des exhibitions de chiens de défense assurées dans les autres quartiers par les groupements cynophiles lillois.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

B - Fêtes de Pentecôte (5 et 6 Juin 1960) : Après avoir cité les manifestations populaires organisées précédemment à l'occasion des Fêtes de Pentecôte, Mme LEMPEREUR demande à ses collègues si un projet quelconque retient particulièrement leur attention.

M. LOURDEL suggère un corso fleuri.

Mme LEMPEREUR retient cette idée mais pense également à un cortège basé sur le thème de la bière avec des chars publicitaires construits et équipés par des brasseries du Nord, de l'Est et peut-être même de Belgique.

Le cortège du Lundi pourrait donc être formé de chars et de groupes ayant trait aux fleurs et à la bière.

En ce qui concerne le Dimanche, Mme LEMPEREUR envisage :

1°) Une matinée au Théâtre Sébastopol à laquelle participeraient les Sociétés Folkloriques représentant les Provinces Françaises, ainsi qu'un ensemble musical susceptible d'interpréter des oeuvres correspondant à chaque région, de même qu'une partie musical du programme.

2°) Dans le même Théâtre, une soirée avec les artistes des Théâtres Municipaux si, comme le fait remarquer M. BERTRAND, la prolongation de la saison lyrique le permet.

Projets adoptés.

.../

C - Fêtes Communales (26 et 27 Juin 1960) : Ces deux journées sont habituellement meublées par des jeux et bals populaires dans tous les quartiers de la Ville.

Les deux années précédentes, sous le vocable "Nuits de Flandres", le Théâtre Populaire des Flandres a donné une représentation dans la Cour de l'Hospice Comtesse. La Commission est d'accord pour confier à M. ROBICHEZ, Directeur de ce groupement artistique, le soin d'établir un programme des "IIIèmes Nuits de Flandres", programme appropriés à ces Fêtes de Lille et de nature à intéresser toute la population.

D'autre part, Mme LEMPEREUR expose que M. LUSSIEZ, Adjoint au Maire s'est fait l'interprète du Comité du Commerce et des Fêtes de Fives pour présenter une demande d'aide supplémentaire de la Ville en faveur de cet organisme dont les festivités annuelles se dérouleront les 26 et 27 Juin.

La Commission, considérant que ce vaste secteur de Lille est indiscutablement désavantagé par rapport à ceux du Centre, émet un avis très favorable à l'octroi de l'aide sollicitée. Celle-ci se traduirait notamment par le règlement des frais de participation de sociétés engagées.

Au préalable, le Comité devra soumettre le programme de ses festivités et faire en sorte qu'elles s'étendent à Fives - Saint Maurice - Mont de Terre.

D - Fête Nationale du 14 Juillet : Le programme des années précédentes n'appelle aucune remarque pour 1960 :

Mercredi 13; dans la soirée, retraite aux flambeaux et bals populaires.

Jeudi 14 : à 15 heures au Théâtre Sébastopol, gala patoisant avec le concours des chansonniers du "Caveau Lillois".

à 16 heures, au Jardin Vauban, concert public par l'Harmonie Municipale.

à 22 heures, feu d'artifice. De l'avis général et compte tenu des endroits déjà choisis, ce feu d'artifice serait tiré Place de la République, dos à la statue Faidherbe.

#### ACHAT D'UNE BROCHURE

La Société de Géographie de Lille a édité une monographie relative à la Citadelle de Lille et son Président M. GOSSELET, serait heureux d'avoir l'appui de la Municipalité, sous forme de subvention exceptionnelle, pour la diffusion de cet ouvrage.

L'acquisition de cette brochure qui serait offerte au cours de certaines réceptions à l'Hôtel de Ville, remplacerait utilement le procédé de la subvention.

Ce projet d'achat est adopté.

Par ailleurs, M. BERTRAND préconise la réalisation d'une plaquette de luxe sur la Ville de Lille qui pourrait également être remise lors de réceptions.

#### REVISION DU TARIF DES DROITS DE PLACE POUR LES FOIRES ET KERMESSES FORAINES

Le montant des droits de place perçus à l'occasion des Foires et Kermesses Foraines est loin de couvrir les frais pris en charge par la Ville et notamment ceux afférents à l'organisation de la Foire-Attractions d'Août-Septembre (Location du Champ de Mars - Illuminations - Aménagement du terrain - Installations sanitaires - etc ...)

Une majoration sensible du prix des emplacements accordés aux industriels forains s'impose donc.

M. VAN WOLPUT estime que cette question doit faire l'objet d'une étude, car, à son avis, il est indispensable de tenir compte, lors des Fêtes de Quartiers, de la surface réelle occupée par les baraques et manèges ainsi que de celle des voitures d'habitation et de matériel utilisées par les forains.

Mme LEMPEREUR fait sienne une proposition de M. VAN WOLPUT tendant à ce que la fixation des droits de place à l'occasion des kermesses foraines soit discutée au cours d'une réunion à laquelle participeraient les Adjointes responsables des Services de la Voie Publique, des Fêtes et aussi des Halles et Marchés, afin d'harmoniser les différents tarifs d'occupation du domaine communal.

Le Chef du Service des Fêtes est chargé, en ce qui le concerne, de rechercher les emplacements dont pourraient disposer les forains privés de leur place habituelle en raison des nécessités de la circulation.

Une pétition des commerçants de la rue de Philadelphie relative au rétablissement de la traditionnelle kermesse qui se tenait dans cette rue et qui a été supprimée, l'an dernier, sur opposition du Service de la Voie Publique sera examinée au cours de cette réunion.

TOUR DE FRANCE 1960

Mme LEMPEREUR communique les grandes lignes des manifestations qui précéderont le départ du Tour de France Cycliste 1960. Départ fixé au Dimanche 26 Juin à 10 heures, Boulevard Jean Baptiste Lebas.

QUESTIONS DIVERSES

Demande de subvention présentée par la Société Colombophile "La Concorde"

Comme chaque année la Société Colombophile "La Concorde" sollicite l'aide financière de la Ville pour organiser, à l'occasion des Fêtes de Lille, un grand concours ouvert à tous les colombophiles lillois.

La somme allouée l'an dernier s'est élevée à 30.000 frs et a été répartie en "Prix de la Ville de Lille".

"La Concorde" étant la seule société lilloise ayant les possibilités d'organiser des concours au delà de Paris, la Commission émet un avis favorable à l'attribution d'une subvention de 300 N.F.

Propreté de la Ville

M. BROUX déplore l'apposition de papillons effectuée dernièrement par des étudiants sur les candélabres et trottoirs aux fins de publicité pour des soirées dansantes.

M. VAN WOLPUT a constaté cet état de choses et il a convoqué les deux Présidents responsables pour les mettre en demeure de faire décoller ces prospectus et de réparer, le cas échéant, les dégradations consécutives à leur enlèvement.

La Commission forme le vœu que ces actes de vandalisme soient sanctionnés comme il se doit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

La Présidente de la Commission

R. LEMPEREUR.

Le Secrétaire

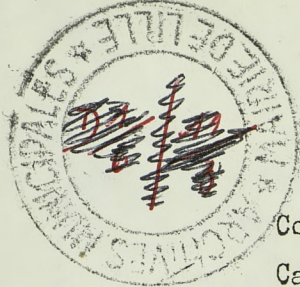
Gérard LAVA



VILLE DE LILLE

Service des Fêtes et Cérémonies  
Publiques

ADG/333



POUR INFORMATION

Je vous prie de vouloir bien assister à une réunion de la  
Commission Municipale des Fêtes qui se tiendra dans la Salle du  
Cabinet des Adjointes le Mardi 19 mai 1959 à 17 heures.

ORDRE DU JOUR

Fêtes Communales des 7 et 8 juin 1959.

Hôtel de Ville, le 15 mai 1959.

L'Adjoint au Maire,  
Présidente de la Commission  
Municipale des Fêtes,

Rachel LEMPEREUR.

COMMISSION MUNICIPALE DES FETES

Procès-verbal de la réunion du 19 Mai 1959

106/333

La Commission Municipale des Fêtes s'est réunie à l'Hôtel de Ville le 19 Mai 1959, à 17 heures, sous la Présidence de Madame Rachel LEMPEREUR, Adjoint au Maire.

Etaient présents : Mme LEMPEREUR, MM. BERTRAND, BROUX & ROUSSEAU, Adjoint au Maire,  
MM. CAMELOT, HENAU, GUILLEMIN & RAMETTE  
Conseillers Municipaux.

Etaient excusés : M. VAN WOLPUT, Adjoint au Maire,  
MM. LOURDEL et MOITHY, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : M. LAVA, Chef du Service des Fêtes.

-:-:-:-:-

FETES DE LILLE

L'objet de cette réunion, dit Mme LEMPEREUR, est de nous déterminer nettement sur le programme des Fêtes de Lille, et de donner notre avis sur les propositions de M. ROBICHEZ, Directeur du Théâtre Populaire des Flandres .

Celles-ci comportaient en effet un spectacle artistique dans la cour de l'Hospice Comtesse, soit :

1° - "Le Jour n'a point d'ombre", poème de Jean Fallais, musique de César Geoffroy, avec la participation de 150 choristes des Chorales "A Coeur Joie", d'un orchestre de dix musiciens sous la direction de Christian Legros, de danseurs sur une chorégraphie de Willy Cerullo, et de Comédiens du T.P.F.

2° - "Les fourberies de Scapin", par les Comédiens du T.P.F.

Ce projet avait été accueilli avec quelques réserves au cours de la réunion du 27 Avril, la participation financière de la Ville s'élevant à 2.000.000 de francs.

Après avoir précisé que deux représentations seront données les 7 et 8 Juin c'est-à-dire pendant les Fêtes de Lille, Mme la Présidente donne connaissance de la répartition des dépenses afférentes à ces deux soirées. Il apparaît que le montant de la subvention demandée sera absorbé en majeure partie par les frais de matériel, les charges sociales et les taxes diverses. Ces frais sont d'autant plus élevés que la saison théâtrale est terminée.

Mme LEMPEREUR met ensuite l'accent sur le fait que le T.P.F. est une expérience de jeunes qui se sont donné pour tâche de vulgariser le théâtre auprès de la jeunesse ouvrière, et de provoquer un échange culturel entre des pays voisins comme l'Allemagne, la Belgique et la Hollande. C'est ainsi que le T.P.F. participera dans ces prochains jours, au festival de la Ruhr, destiné spécialement à la jeunesse.

Le Ministère des Affaires Etrangères est disposé à soutenir cet effort, si l'on en juge par la réponse qu'a faite le Ministère des Affaires Etrangères à une demande de subvention qui lui a été présentée par M. le Maire à l'occasion du festival que propose le T.P.F. pour 1959.

D'autre part, si le T.P.F. est habilité à organiser, pour la troisième fois, ses Nuits de Flandre, il a de fortes chances d'être reconnu sur le plan national, ce qui est souhaitable pour notre ville et pour les Flandres.

.....

Nous avons donc à nous prononcer de toute urgence, le Conseil d'Administration et le Conseil Municipal ayant ensuite à en décider.

A la suite de ce complément d'information et après interventions de MM. BERTRAND, CAMELOT, GUILLEMIN, HENAU & RAMETTE, la Commission se prononce à l'unanimité, en faveur de l'octroi de la subvention de 2.000.000 de francs sollicitée par M. ROBICHEZ. Cet avis ne constitue pas un engagement pour l'avenir et si une manifestation identique devait être renouvelée l'an prochain, il y aurait lieu de rechercher le cadre permettant de recevoir un public beaucoup plus nombreux que celui que peut contenir la cour de l'Hospice Comtesse.

Il va sans dire que l'aide accordée au T.P.F. n'entraîne pas la suppression des jeux populaires habituellement organisés à l'occasion des Fêtes communales.

#### COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DES FETES

Madame la Présidente fait connaître qu'elle a réuni les Présidents des Comités de quartiers pour leur exposer le programme des fêtes du Lundi de Pentecôte et leur demander leur concours.

Les responsables des Comités ont été très satisfaits de cette séance d'information et ont exprimé le désir de voir reconstituer la Commission extra-municipale des Fêtes afin de travailler en coordination avec la Ville dans le but de redonner l'animation dans tous les quartiers.

Madame LEMPEREUR souligne qu'il ne s'agit pas d'une Commission permanente mais simplement consultative. Les membres de la Commission municipale seraient invités à assister aux travaux de cette commission.

Avis très favorable de la Commission.

#### FETES DE PENTECOTE 1959

Certaines critiques sont formulées concernant l'organisation du cortège carnavalesque du Lundi de Pentecôte :

Il a été remarqué que la tribune officielle, insuffisamment gardée n'a pas laissé leurs places aux invités officiels et s'est trouvée envahie inconsidérément

L'emplacement des tribunes annexes sera à reconsidérer.

Il est suggéré, en outre, de prévoir une ou deux formations musicales appelées à jouer devant la tribune officielle pendant les passages à vide, et, pour éviter les nombreux arrêts, de fixer aux sociétés, dans les contrats d'engagement, les points où elles pourront se produire; ces mesures étant susceptibles d'assurer un déroulement plus régulier du cortège.

Enfin, Madame LEMPEREUR estime que le jury chargé de donner son appréciation sur les sociétés était installé trop près de la fin du parcours, ce qui a provoqué un retard considérable pour le règlement des primes. Là aussi il y a pour l'avenir un problème, de toutes manières ces divers aspects de l'organisation seront réétudiés particulièrement.

Madame LEMPEREUR fait part de son intention d'adresser une lettre de remerciements aux membres du Jury qui ont accompli une mission très délicate et de la manière la plus objective et la plus souhaitable.

La Commission en est d'accord.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-huit heures,

La Présidente,

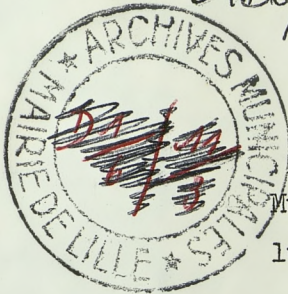
Le Secrétaire

Gérard LAVA

Rachel LEMPEREUR.

VILLE DE LILLE

Service des Fêtes et Cérémonies  
Publiques



POUR INFORMATION

Je vous prie de vouloir bien assister à une réunion de la Commission Municipale des Fêtes qui se tiendra dans la Salle du Cabinet des Adjoints le lundi 10 octobre 1960 à 17 heures.

ORDRE DU JOUR

Calendrier des Fêtes 1961

Subvention au Théâtre Populaire des Flandres pour l'organisation des IVèmes Nuits de Flandre.

Rajustement du tarif des droits de place pour les Foires et Kermesses foraines.

Questions diverses.

Hôtel de Ville, le 4 octobre 1960

L'Adjoint au Maire

Présidente de la Commission  
Municipale des Fêtes,

Rachel LEMPEREUR.

COMMISSION MUNICIPALE DES FETESProcès-verbal de la réunion du 10 Octobre 1960

106/333  
 La Commission Municipale des Fêtes s'est réunie à l'Hôtel de Ville, le 10 Octobre 1960 à 17 heures, Salle du Cabinet des Adjoints, sous la Présidence de Mme Rachel LEMPEREUR, Adjoint délégué aux Fêtes et Cérémonies Publiques.

Etaient présents : MM. BROUX et VAN WOLPUT, Adjoints au Maire.  
 MM. CAMELOT, MEURA et MOITHY, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés : MM. BERTRAND et ROUSSEAU, Adjoints au Maire.  
 MM. GUILLEMIN, LOURDEL et RAMETTE, Conseillers Municipaux.

Assistaient également à la réunion : M. LAVA, Chef du Service des Fêtes.

+

+ +

Mme LEMPEREUR fait l'analyse du procès-verbal de la dernière réunion qui est adopté sans observation.

M. BROUX confirme sa précédente intervention relative à la propreté de la Ville et, sur sa proposition, la Commission émet le vœu qu'un communiqué de la Mairie rappelle à la population qu'il est formellement interdit d'apposer des papillons ou placards publicitaires sur les candélabres ainsi que sur les édifices publics et privés.

La Commission aborde ensuite l'examen des questions figurant à l'ordre du jour.

CALENDRIER DES PRINCIPALES FETES 1961.

Mme la Présidente récapitule ce qui a été fait en 1959 et en 1960, le 1er Mai, à la Pentecôte, aux Fêtes Communales et au 14 Juillet, puis invite la Commission à donner son avis sur les festivités à envisager en 1961 pour chacune de ces fêtes.

Lundi 1er Mai 1961 - Fête du Travail.

Le programme établi cette année n'est pas modifié. Il prévoit, dans l'après-midi, la course cycliste "Grand Prix Gustave Delory", des exhibitions de chiens de défense, une matinée récréative Salle des Fêtes de Fives et des départs de ballons libres.

Ces départs de sphériques ont obtenu beaucoup de succès le 1er Mai dernier. Il conviendra, toutefois, de rechercher d'autres emplacements, Marché de Fives et Bois-Blancs par exemple, sous réserve, bien entendu, d'une possibilité d'alimentation en gaz.

M. VAN WOLPUT pense qu'il serait intéressant d'utiliser le Stade Noël d'Hérain, Place des Quatre Chemins, pour y donner une fête de nuit avec la participation de groupements gymniques et folkloriques. Cette suggestion sera mise à l'étude.

Dimanche 21 et Lundi 22 Mai 1961 - Fêtes de Pentecôte.

M. le Maire et Mme LEMPEREUR ont examiné ensemble la question des fêtes et sont arrivés à cette conclusion qu'il convenait, d'une façon générale, de concentrer nos moyens et nos efforts sur les Fêtes de Lille. En effet, il n'apparaît plus opportun d'organiser de grandes festivités à la Pentecôte, la population lilloise ayant pris l'habitude de profiter des deux ou trois jours fériés pour s'évader.

M. BROUX estime, quant à lui, que quelle que soit la date retenue il y aura toujours affluence de monde si la Ville présente quelque chose d'important avec toute la publicité désirable.

Après un échange de vues, la Commission opte pour l'organisation d'un grand cortège carnavalesque le Dimanche des Fêtes de Lille et la mise sur pied les Dimanche et Lundi de Pentecôte d'un programme relativement réduit de festivités : Soirée théâtrale à Sébastopol, concerts publics, exhibitions de chiens de défense, jeux et bals populaires.

#### Dimanche II et Lundi 12 Juin 1961 - Fêtes Communales.

La journée du Dimanche II Juin sera donc occupée par un grand cortège carnavalesque et par quelques bals populaires.

Certains jeux qui n'auront pas été organisés à la Pentecôte pourraient figurer au programme de la journée du Lundi.

Enfin, seraient maintenues, le Dimanche et le Lundi, les représentations théâtrales du Théâtre Populaire des Flandres.

#### Fête Nationale du 14 Juillet 1961

Le programme de 1960 n'est pas modifié.

#### Jeudi 13 Juillet 1961

- 20 heures 30 - Théâtre Sébastopol :  
Représentation publique et gratuite d'une opérette
- 21 heures 15 - Retraite aux flambeaux par la Musique du 43ème R.I.
- De 20 à 24 h.- Bals populaires.

#### Vendredi 14 Juillet 1961

- 15 heures - Théâtre Sébastopol :  
Gala patoisant avec le concours des chansonniers du "Caveau Lillois"
- 16 heures - Jardin Vauban ;  
Audition artistique par l'Harmonie Municipale avec danses folkloriques.
- 22 heures - Grand feu d'artifice

Le 14 Juillet dernier, ce feu d'artifice a été tiré Place de la République et, compte tenu du succès obtenu, Mme LEMPEREUR se demande s'il n'y aurait pas lieu de conserver cet endroit central par excellence.

M. BROUX tient à souligner tout d'abord que ce feu aurait du être tiré non pas devant le Palais des Beaux-Arts, mais dos à la statue Faidherbe d'où la visibilité s'étend jusqu'au Théâtre Sébastopol.

Il fait remarquer d'autre part, et c'est également l'avis de M. VAN WOLPUT, qu'il ne faut pas seulement songer au Centre car il existe, dans les quartiers populaires, des emplacements convenant à ce genre de divertissement. M. BROUX cite notamment le Stade Noël d'Hérain, Place des Quatre Chemins, la Place du Marché de Fives, la Place de la Nouvelle Aventure et aussi la Porte de Paris qui constitue un remarquable décor de fond.

Mme LEMPEREUR prend note de ces observations.

FETES DE LILLE

SUBVENTION AU THEATRE POPULAIRE DES FLANDRES

Au cours de sa réunion du 8 Mars 1960, la Commission a adopté une proposition tendant à confier au Théâtre Populaire des Flandres le soin d'établir, pour les Fêtes Communales, un programme des "Ivênes Nuits de Flandres" de nature à intéresser toute la population.

C'est ainsi que trois représentations de "Volpone" ont été données dans la Cour de l'Hospice Contesse les 26, 27 et 30 Juin 1960.

En vue de couvrir une partie des frais considérables occasionnés par ces manifestations théâtrales, M. ROBICHEZ, Directeur du T.P.F., sollicite une aide financière de la Ville s'élevant à 25.000 N.F.

Mme LEMPEREUR dit l'intérêt qu'il y a à soutenir et à encourager ce groupement artistique qui s'attache, depuis plusieurs années, à oeuvrer pour une culture populaire vivante et à provoquer des échanges culturels avec les pays voisins.

La Commission émet un avis favorable à l'octroi de la subvention sollicitée dont le montant sera prélevé sur le Crédit ouvert au chapitre XXIXbis, article 17, du Budget primitif de 1960 sous la rubrique "Fêtes et Cérémonies Publiques".

COLIS DE FIN D'ANNEE

La Commission est appelée à se prononcer sur un projet visant à étendre aux vieillards des hospices et de certaines communautés, les plus déshérités, le bénéfice du colis de fin d'année jusqu'à présent réservé aux personnes percevant des secours du Bureau d'Aide Sociale ou titulaires de la Carte d'Economiquement Faible.

Cette mesure intéresserait 1.197 vieillards admis dans les hospices civils et 75 vivant dans des communautés privées.

La Commission n'est pas hostile à ce projet, mais elle craint que sa réalisation n'ait des répercussions pouvant mettre l'Administration Municipale dans l'embarras.

Par ailleurs, les vieillards des hospices ne sont pas oubliés à l'occasion des fêtes de fin d'année, puisque la Ville leur fait distribuer à chacun une coquille et un sachet de bonbons.

Après une très large discussion, il est décidé de renvoyer cette affaire à la Commission de la Famille pour étude.

Mme LEMPEREUR lève la séance à 18 heures 30 afin de permettre à plusieurs de ses collègues de participer aux travaux d'une autre Commission.

Avant de se séparer, les Membres de la Commission des Fêtes décident de se réunir à nouveau le Lundi 17 Octobre, à 17 heures, pour procéder à l'examen de la question restant à l'ordre du jour : Foires et Fêtes foraines. Rajustement du tarif des droits de place.

La Présidente de la Commission,

Rachel LEMPEREUR

Le Secrétaire,

Gérard LAVA

COMMISSION MUNICIPALE DES FETES

Procès-Verbal de la réunion du 17 octobre 1960

La Commission Municipale des Fêtes s'est réunie à l'Hôtel de Ville, le 17 octobre 1960 à 17 heures, Salle du Cabinet des Adjointes, sous la Présidence de Mme Rachel LEMPEREUR, Adjoint délégué aux Fêtes et Cérémonies Publiques.

Etaient présents : MM. BERTRAND, BROUX, ROUSSEAU et VAN WOLPUT, Adjointes au Maire.  
MM. CAMELOT, GUILLEMIN, LOURDEL et MEURA, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés : MM. MOITHY et RAMETTE, Conseillers Municipaux.

Assistaient également à la réunion : M. LAVA, Chef du Service des Fêtes.

\*  
\* \* \*

Le procès-verbal de la réunion du 10 octobre est adopté.

Cependant, M. BROUX revient sur le projet d'utilisation du Stade Noël d'Hérain, le 1er mai. Il craint que si la Municipalité organise une fête de nuit dans ce Stade, il sera difficile, par la suite, de le refuser à des organismes privés, ce qui s'est produit pour le Comité des Fêtes de la rue des Postes qui en avait sollicité la mise à sa disposition pour y faire une kermesse.

M. VAN WOLPUT précise que, dans son esprit, il s'agissait d'une fête à caractère sportif et, par conséquent, ne s'écartant pas des fins d'utilisation normale de ce terrain destiné à la pratique de tous les sports.

Mme LEMPEREUR abonde dans ce sens et insiste sur le fait que cette manifestation organisée par l'Administration Municipale revêtirait un caractère officiel ne permettant pas aux groupements privés d'invoquer un précédent.

M. MEURA doute que l'on puisse accueillir un nombreux public dans le Stade Noël d'Hérain. Mme LEMPEREUR propose alors d'organiser cette fête de nuit dans le Stade Raoger Salengro, rue d'Iéna, sensiblement plus vaste que celui de la Place des Quatre Chemins et placé en plein cœur du quartier de Wazemmes.

M. ROUSSEAU prend la parole pour demander à ses collègues de décentraliser le cadre des festivités : Les nouvelles constructions de logements aidant, des nouveaux quartiers sont nés aux portes de Lille formant chacun une masse d'administrés qu'il importe de satisfaire. M. ROUSSEAU souhaite donc que le feu d'artifice du 14 juillet prochain soit tiré dans l'un de ces quartiers.

M. BROUX rappelle qu'une expérience tentée il y a quelques années Place Fernig n'a connu qu'un succès très relatif, les tableaux de feu ayant perdu une grosse partie de leur valeur par suite de l'absence de tout décor de fond.

La Commission, retenant l'argument de M. ROUSSEAU, adopte le principe du feu d'artifice tiré une année sur deux dans un quartier périphérique.

Il est ensuite procédé à l'examen de la question mise à l'ordre du jour: Foires et kermesses foraines, réajustement du tarif des droits de place.

Mme la Présidente donne connaissance d'un rapport du Chef de Service des Fêtes faisant ressortir que le montant des droits de place perçus à l'occasion des Foires et Kermesses foraines est loin de couvrir les frais d'organisation et proposant d'appliquer au tarif actuellement en vigueur, lequel date de 1948, les coefficients de hausse suivants : 3 pour les Fêtes de quartiers, 2 pour les Foires.

Si ces majorations leur paraissent pleinement justifiées, plusieurs Commissaires ne les trouvent pas moins brutales. Il aurait fallu opérer par paliers et procéder à une révision du tarif tous les deux ans par exemple.

Mme LEMPEREUR estime que l'augmentation prévue pour les Fêtes de quartiers est trop forte. Les forains qui y participent sont de condition très modeste; ils éprouvent beaucoup de difficultés à vivre et se trouvent défavorisés par rapport à ceux qui fréquentent les foires. Le coefficient 2 semble donc être suffisant pour le moment.

La Commission donne son approbation et, en conclusion, émet l'avis de doubler uniformément le prix des emplacements sur les foires et kermesses.

La redevance acquittée par le Cirque RANCY à l'occasion de la Foire-Attractions d'août-septembre figure également au tarif des droits de place pour une somme forfaitaire de 1.000 nouveaux francs. Convient-il de la doubler comme des autres attrac-

.../...



tions ? La Commission ne juge pas opportun de modifier le taux de cette redevance. En effet, il serait impossible de trouver un autre cirque acceptant de maintenir son installation pendant toute la durée de la foire et il y a lieu de considérer, d'autre part, que M. et Mme RANCY accueillent gratuitement toutes les personnes déshéritées ainsi que la majeure partie des enfants réunis dans les Centres Aérés de Vacances.

En conséquence, le tarif des droits de place serait fixé comme suit :

I - Kermesses et Fêtes de Quartiers

Pour la durée d'une semaine au plus, emplacements jusqu'à 5 mètres de profondeur, par mètre courant de façade. . . . .	0, 40
De 5 à 10 mètres de profondeur, par mètre courant de façade ou de diamètre. . . . .	0, 52
Au delà de 10 mètres de profondeur. . . . .	0, 80
Autodromes, autos tamponnantes, le mètre carré	0, 10
Pour chaque semaine ou fraction de semaine en plus de la première. . . . .	même tarif

2 - Foire-Attractions de Pâques

Emplacement jusqu'à 5 mètres de profondeur, par mètre courant de façade. . . . .	1, 30
Emplacements au delà de 5 mètres de profondeur, par mètre carré. . . . .	0, 36
Manèges au dessous de 8 mètres de diamètre, par mètre courant de diamètre. . . . .	2, 00
Manèges de 8 mètres jusqu'à 13 mètres de diamètre, par mètre courant de diamètre. . . . .	3, 00
Manèges au dessus de 13 mètres de diamètre, par mètre courant de diamètre. . . . .	4, 00
Autodromes, autos tamponnantes, le mètre carré	0, 40
Pour chaque semaine de prolongation ou partie de semaine. . . . .	moitié du tarif ci-dessus

3 - Foire-Attractions d'août-septembre

Marchands de pâtisserie, pomme de terre frites, bimbeloteries, tirs, jeux de massacre, jeux d'adresse, baraques d'attractions, tourniquets, marchands de pain d'épices, articles de Paris et divers jusqu'à 5 mètres de profondeur, par mètre courant de façade. . . . .	4, 00
Emplacements de plus de 5 mètres de profondeur, par mètre carré. . . . .	0, 80
Friture-Buvettes, par mètre carré. . . . .	1, 20
Manèges du dessous de 8 mètres de diamètre. . . . .	50, 00
Manèges de 8 à 10 mètres de diamètre. . . . .	72, 00
" II à 13 " " . . . . .	100, 00
" I4 à 16 " " . . . . .	160, 00
" I7 à 20 " " . . . . .	210, 00
" au-dessus de 20 mètres . . . . .	260, 00
Autodromes, autos tamponnantes, le mètre carré. .	0, 80
Cirque RANCY. . . . .	1.000, 00
Pour chaque semaine de prolongation ou partie de semaine. . . . .	le quart du tarif ci-dessus

4. - Foire-Attractions d'Hiver

Emplacements jusqu'à 5 mètres de profondeur, par mètre courant de façade .....	2,20
Emplacements de plus de 5 mètres de profondeur, le mètre carré .....	0,60
Manèges au dessous de 8 mètres de diamètre, par mètre courant de diamètre .....	2,50
Manèges de 8 mètres jusque 13 mètres de diamètre, par mètre courant de diamètre .....	4,00
Manèges au dessus de 13 mètres de diamètre, par mètre courant de diamètre .....	6,00
Autodromes, autos tamponnantes, le mètre carré .....	0,60
Pour chaque semaine de prolongation ou partie de semaine	le quart du tarif ci-dessus.

Une proposition de M. VAN WOLPUT tendant à taxer le stationnement des trop nombreux véhicules dont se servent les forains provoque une longue discussion sur la situation présente des ducasses de quartiers.

Mme la Présidente fait tout d'abord état d'une pétition des commerçants de la rue de Philadelphie sollicitant le rétablissement de la kermesse qui se tenait dans cette artère et qui a disparu à cause de l'interdiction, par le Service de la Voie Publique d'utiliser les carrefours pour le placement des manèges. La même mesure s'applique maintenant à toutes les fêtes foraines et celles-ci ne peuvent subsister sans métiers créant une ambiance.

Après avoir fait remarquer que cette interdiction n'existe pas dans les villes voisines, Hellemmes et Lomme par exemple, où les manèges peuvent être placés sur des voies à grande circulation et aux intersections de rues, Mme LEMPEREUR dit que la Municipalité a des responsabilités envers les forains que l'on ne saurait priver du droit de gagner leur vie. Il faut donc empêcher la mort des fêtes de quartiers en permettant de boucher au moins une rue sur deux avec des déviations en conséquence.

En tant que Président de la Commission de la Voie Publique, M. VAN WOLPUT s'oppose à cette formule; ce n'est pas au moment où nous allons instituer une "Zone bleue", afin d'obtenir une circulation plus rapide, qu'il serait logique de revenir à des procédés archaïques comme l'obturation des carrefours.

M. ROUSSEAU signale que le Service de la Voie Publique a refusé à un forain l'autorisation de monter son manège sur l'un des terre-pleins de la Place Barthélémy Dorez où il n'y avait aucune entrave à la circulation. M. VAN WOLPUT précise qu'il s'agissait d'une question de visibilité pour les automobilistes.

Mme LEMPEREUR souligne que, de toute manière, il y a lieu de revoir les arrêtés pris par Monsieur le Maire, pour les emplacements de kermesses foraines de quartier, afin de les mettre en accord avec les dispositions actuelles.

Malgré les interventions de la quasi unanimité en faveur d'un assouplissement de la position adoptée par ses services, M. VAN WOLPUT demande le maintien de la réglementation actuelle prévue dans l'intérêt général.

La Commission reprend l'étude du projet de taxation du stationnement des véhicules utilisés par les forains.

Cette taxation a pour objet, d'une part, de provoquer une diminution du nombre de ces véhicules encombrants et, d'autre part, de faciliter l'action des Services de Police contre les nomades qui profitent des fêtes foraines pour y intégrer roulottes ou campings.

La taxe peut être envisagée sous deux formes différentes : A l'unité comme cela se fait à Roubaix, ou à la surface occupée.

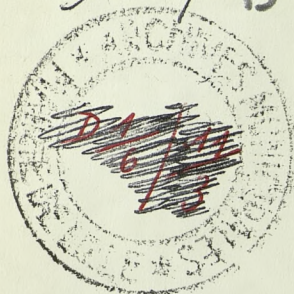
La Commission retient la deuxième méthode qui lui paraît la plus équitable et fixe le montant de la taxe à 0,02 N.F. le mètre carré pour les voitures indispensables au fonctionnement du métier (habitations, ateliers) et à 0,20 N.F. le mètre carré pour les voitures destinées au transport du matériel. Ces prix s'entendent pour la durée de la fête.

Mme LEMPEREUR parle ensuite de l'organisation de la Foire-Attractions d'Hiver.



VILLE DE LILLE  
Service des Fêtes  
et Cérémonies Publiques

AD 6/333



Je vous prie de vouloir bien assister à une réunion de la  
Commission Municipale des Fêtes qui se tiendra dans la Salle du  
Cabinet des Adjointes, le Vendredi 7 Avril 1961 à 17 heures.

ORDRE DU JOUR

Calendrier des Fêtes de Mai à Septembre  
Questions diverses

Hôtel de Ville, le 28 Mars 1961

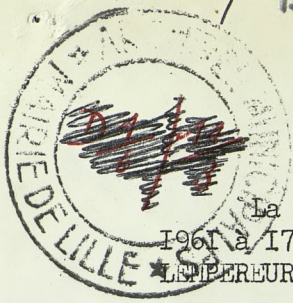
L'Adjoint au Maire  
Président de la Commission des Fêtes,

Rachel LEMPEREUR.

106/333

COMMISSION MUNICIPALE DES FÊTES

Procès-verbal de la réunion du 7 Avril 1961



La Commission Municipale des Fêtes s'est réunie à l'Hôtel de Ville, le 7 Avril 1961 à 17 heures, Salle du Cabinet des Adjoints, sous la Présidence de Mme Rachel LEMPEREUR, Adjoint délégué aux Fêtes et Cérémonies Publiques.

Etaient présents : M. BROUX, Adjoint au Maire,  
MM. CAMELOT, GUILLEMIN, et MEURA, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés : MM. BERTRAND, ROUSSEAU et VAN WOLPUT, Adjoints au Maire,  
MM. LOURDEL, MOITHY et RAMELLE, Conseillers Municipaux.

Assistait également à la réunion : M. LAVA, Chef du Service des Fêtes.

+  
+ +

Mme LEMPEREUR, ayant ouvert la séance, M. CAMELOT exprime l'étonnement des commerçants de la rue Faidherbe de n'avoir pu obtenir de la Ville, comme leurs collègues des rues Nationale, Neuve et de Béthune, le remboursement partiel des dépenses de courant électrique consécutives à l'installation de motifs lumineux lors des fêtes de fin d'année 1960-1961.

Si la demande de l'Union des commerçants de la rue Faidherbe n'a pas été retenue, c'est en raison de ce qu'elle fut présentée bien après celle des autres comités du Centre et si tardivement que l'Administration Municipale ne pouvait s'associer à des initiatives dont elle n'avait pas eu connaissance.

Cette année, tous les groupements de commerçants seront invités à soumettre leurs projets et, après avis de la Commission des Fêtes, l'Administration Municipale fixera l'importance de l'aide financière de la Ville.

Par ailleurs, les services municipaux intéressés ont été chargés de réaliser une décoration lumineuse de la Place de la République, de la rue d'Inkermann et du Boulevard de la Liberté.

M. CAMELOT se déclare satisfait de ces explications.

Mme la Présidente passe ensuite à l'ordre du jour qui comporte en premier lieu l'examen du programme des manifestations populaires prévues à l'occasion des principales fêtes de l'année.

Avant d'en donner lecture, Mme LEMPEREUR précise que ce programme, établi conformément au plan adopté par la Commission des Fêtes au cours de sa réunion du 10 Octobre 1960, donne satisfaction aux Comités de Quartiers et répond au principe retenu par l'Administration Municipale selon lequel le gros effort de la Ville doit être concentré sur les Fêtes de Lille plutôt qu'à la Pentecôte, période d'évasion pour la majorité des citadins.

Lundi 1er Mai 1961 - Fête du Travail :

Départs de ballons libres, précédés d'un concert :

- 15 h. 30 - rue du Faubourg des Postes, face à la rue des Secouristes.
- 16 h. 30 - Place Madeleine Caulier
- 17 h. 30 - Place de la Nouvelle Aventure
- 18 h. 30 - Place de la République

Exhibitions de chiens de défense :

- 15 h. 30 - Place Casquette
- 16 h. 00 - Place Louise de Bettignies
- 16 h. 30 - Place Vanhoenacker

Matinée récréative

- A 17 h. 00 - Salle des Fêtes de Fives, rue de Lannoy.

.....

Fêtes de la Pentecôte :

Dimanche 21 Mai 1961

Jeu de bouchon :

De 14 à 18 heures - dans les quartiers

Jeux réservés aux vieillards de l'Hospice Général (Hommes) :

15 h. 00 - 35 rue de la Halle

Course cycliste :

15 h. 00 - Grand Prix Albert Inghels

Exhibitions de chiens de défense :

16 h.00 - Place Albert Thomas

16 h.00 - Square Henri Ghesquière

Bals populaires :

De 20 à 24 heures -

Angle des rues Désaugiers, de Pologne et Charles Manso  
Rue Mattéotti, face au n° 107

Rue de la Chaude Rivière, face à la rue Rabelais

Angle des rues Saint-André et Saint Sébastien

Place aux Oignons

Porte des Postes (ancienne barrière)

Place Casquette

Rue du Marché, angle de la rue de Flandre

Angle des rues des Bois Blancs et Canrobert

Place Albert Thomas

Rue de Fontenoy

Soirée Théâtrale :

20 h. 30 - Théâtre Sébastopol, représentation publique et gratuite de  
l'opérette "Le Pays du Sourire".

Lundi 22 Mai 1961

Jeu de bouchon :

De 9 à 12 heures - dans les quartiers

Boules ferrées :

De 9 à 12 heures et de 14 à 19 heures - Place Casquette, concours de pointage  
et de tir.

Jeux réservés aux vieillards de l'Hospice Général (Femmes)

15 h. 00 - 35, rue de la Halle

Exhibition de chiens de défense :

16 h. 00 - Place Madeleine Caulier

Concert :

18 h. - Salle Roger Salengro, par l'Harmonie Municipale de Lille et la Société  
Philharmonique de Cominès.

Fêtes Communales :

Samedi 10 Juin 1961

Représentation théâtrale :

21 heures - Cour de l'Hospice Comtesse, représentation par le Théâtre Populaire  
des Flandres du " Timide au Palais" de Tirso de Molina.

Dimanche 11 Juin 1961

Jeu de Beigneau :

De 9 à 13 heures - 14, rue d'Arcole

Expertise des qualités naturelles du chien "Boxer" à la garde et à la défense :

De 10 à 13 heures - Boulevard J.B. Lebas, avec le concours des Boxer-Clubs de  
Belgique, de Hollande et de la Section du Nord du Boxer-Club  
de France.

**Tir à l'Arc à la Perche :**

De 15 à 19 heures - 4, rue du Ballon

**Tir à l'Arc au Bersault :**

De 14 à 18 heures - Salle de la Saint-Martin d'Esquermes,  
120 rue d'Esquermes.

**Grand cortège carnavalesque :**

En 1959, les sociétés réparties dans les différents quartiers de la Ville avaient été réunies Place Philippe Lebon pour former un cortège unique qui avait parcouru les principales artères de la Ville. Or, il a été constaté qu'à leur passage dans le Centre les participants étaient fatigués et que le cortège avait perdu beaucoup de son unité.

Pour éviter cet inconvénient, il semble opportun d'employer la formule inverse qui aurait, en outre, l'avantage de permettre aux quartiers de profiter plus longtemps des sociétés engagées : Un cortège unique partirait de la Foire Commerciale ou du Boulevard J.B. Lebas à 14 heures 30 pour se diriger vers la Place Philippe Lebon en empruntant un itinéraire relativement court : Boulevard Papin, rues de Paris, des Maneliers, Place du Général de Gaulle, rue Nationale, boulevard de la Liberté, Place de la République (côtés Faidherbe et Beaux-Arts), rue Nicolas Leblanc. Au fur et à mesure de son arrivée Place Philippe Lebon, le cortège serait divisé en quatre ou cinq groupes qui iraient se produire dans les quartiers excentriques jusqu'à 20 ou 21 heures.

Les responsables des Comités de Quartiers seraient invités à présenter leurs suggestions quant au déroulement de cette dernière partie du programme.

**Bals populaires :**

De 20 à 24 heures -

Angle des rues Jules Vallés et Saint Luc

Rue de Lannoy, angle de la rue Malakoff

Rue Aristote

Angle de la rue de la Halle et de l'Avenue du Peuple Belge

Opération Million ou Place Michelet

Place de la Nouvelle Aventure

Angle des rues de Wazemmes et Gantois

Groupe des H.L.M. Concorde

Rue des Bois Blancs

Place Vanhoenacker

Rue Monge.

**Lundi 12 Juin 1961**

**Jeu de Beignsau :**

De 9 à 13 heures - 14, rue d'Arcole

**Boules ferrées :**

De 9 à 12 heures et de 14 à 19 heures - Place Casquette,  
concours de pointage

**Pêche à la ligne :**

15 heures 30 - Bassin du Grand Carré

**Jeux populaires du Bataillon des Sapeurs-pompiers :**

16 h. 00 - Caserne Bouvines

16 h. 00 - Caserne Malus

**Course cycliste :**

15 h. 00 - Grand Prix Georges Nicolle

**Démonstrations variées de Judo et de Jiu-Jitsu :**

16 h. 00 - Place Vanhoenacker, par la Section "Judo" de l'Association Sportive Lilloise Inter-Entreprises.

**Colombophilie :**

Concours organisés par les Sociétés :

L'Entente

Le Pigeon des Bois

Le Groupement du Sud.

Soirée Théâtrale :

21 h. 00 - Cour de l'Hospice Comtesse, deuxième représentation du "Timide au Palais" par le Théâtre Populaire des Flandres.

Fête Nationale

Jedi 13 Juillet 1961 :

Bals populaires :

De 20 à 24 heures -  
Angle des rues Désaugiers, de Pologne, et Charles Manso  
Angle des rues Cabanis, de la Convention et Edouard Vaillant  
Boulevard de l'Usine  
Rue Pierre Legrand, face au n° 296  
Place Louise de Bettignies  
Place Roger Salengro  
Porte des Postes (ancienne barrière)  
Rue des Postes, angle de la rue Brûle Maison  
Boulevard de Montebello, angle de la rue Duhem  
Avenue Verhaeren (Groupe H.L.M.)  
Place Jacques Febvrier  
Place Albert Thomas  
Rue Garibaldi  
Angle des rues Jean Jaurès et de Trévisé  
Rue des Frères Lumière

Retraite aux Flambeaux :

A 21 heures 15, par la Musique du 43ème R.I.

Soirée Théâtrale :

20 h. 30 - Théâtre Sébastopol, représentation publique et gratuite de l'opérette "Les vingt huit jours de Clairette"

Vendredi 14 Juillet 1961 :

Grand Gala Patoisant :

15 h. 00 - Théâtre Sébastopol, avec le concours des chansonniers du "Caveau Lillois" et de l'Orchestre Théo Poorteman

Concert Public :

16 h. 00 - Jardin Vauban, ou en cas de pluie, Palais Rameau, par l'Harmonie Municipale de Lille.

Grand Feu d'Artifice :

Après un échange de vues sur le choix de l'emplacement à prévoir, la Commission retient la Porte de Paris.

COMITE DU COMMERCE ET DES FÊTES DE FIVES

Le Comité du Commerce et des Fêtes de Fives qui organise habituellement ses festivités annuelles aux Fêtes Communales craint la concurrence du cortège que la Ville va mettre sur pied à la même date et demande l'autorisation de les fixer au 3 Septembre, Dimanche de la Braderie. Il s'agirait également d'un cortège folklorique, l'Administration Municipale réglant le déplacement de quelques sociétés.

M. BROUX se déclare hostile à ce projet; il estime que ces festivités causeront un sérieux préjudice aux industriels forains installés à cette époque sur le Champ de Mars et que la Ville se doit de protéger.

La Commission considère que les manifestations prévues dans le quartier extra-muros de Fives ne sont pas suffisamment importantes pour gêner les forains, et en conséquence, propose à l'unanimité, sauf l'abstention de M. BROUX, de réserver une suite favorable à la requête qui lui est soumise.

IIIème FESTIVAL DE CHANT CHORAL

L'Ensemble Vocal Clément JANEQUIN, dont le siège est à Lille, 249 avenue de Dunkerque, a été chargé par la Fédération Musicale Populaire d'organiser à Lille, le Dimanche 28 Mai, le IIIème Festival de Chant Choral.

Le programme de ce festival, qui doit rassembler quinze à vingt sociétés groupant quelque quatre cents personnes, prévoit notamment :

.../...



A 12 H 30 - Réception à l'Hôtel de Ville des dirigeants des Sociétés.

A 13 H 00 - Déjeuner en commun au Restaurant Universitaire

De 16 à 19 H, - Au Jardin Vauban, audition de toutes les sociétés participantes.

A 20 H 30 - Dans l'un des Théâtres Municipaux, soirée de gala.

Le Groupement organisateur sollicite l'aide matérielle et financière de la Ville: Subvention, installation d'un podium dans le Jardin Vauban et prêt gratuit de l'un des Théâtres.

Les frais d'organisation sont évalués à 4.080 N.F.

D'autre part, la Ville d'Arras, où a eu lieu, l'an dernier, le IIème Festival, a alloué un subside de 1.500 N.F.

Après avoir pris connaissance du but poursuivi par l'Ensemble Vocal Clément JANEQUIN : pratique du chant choral et développement de la culture musicale, la Commission propose d'accorder une subvention de 2.000 N.F. qui sera imputée sur le Crédit des Fêtes, ainsi que l'installation du podium et le prêt gratuit du Théâtre.

#### SOCIETE COLOMBOPHILE "LA CONCORDE" - DEMANDE DE SUBVENTION

Comme chaque année, la Société Colombophile "La Concorde" a présenté une demande tendant à obtenir l'appui financier de la Ville pour organiser, à l'occasion des Fêtes de Lille, un grand concours ouvert à tous les colombophiles lillois.

La somme attribuée l'an dernier s'est élevée à 300 N.F. et a été répartie en "Prix de la Ville de Lille".

"La Concorde" étant la seule société lilloise susceptible de préparer des concours au-delà de Paris, la Commission émet un avis favorable à l'attribution d'une subvention de 300 N.F.

#### THEATRE POPULAIRE DES FLANDRES

##### DEMANDE DE PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION DES VÈMES NUITS DE FLANDRE

De même que l'an dernier, le T.P.F. sollicite de la Ville une somme de 25.000 N.F. destinée à couvrir partiellement les frais d'organisation des Vèmes Nuits de Flandre dont les manifestations les plus importantes se situent dans le cadre des Fêtes de Lille.

La Commission se prononce favorablement. Il est à souligner cependant que la totalité de cette dépense ne pourra être supportée par le Budget des Fêtes comme cela a été possible en 1960 du fait que les festivités de Pentecôte n'avaient pas l'ampleur de celles qui auront lieu cette année aux Fêtes de Lille. A l'extrême rigueur, le Crédit des Fêtes pourrait apporter une somme de 5.000 N.F. mais elle lui manquera certainement d'ici la fin de l'année.

#### UNION DES COMMERÇANTS DE MOULINS-LILLE

L'Union des Commerçants de Moullins-Lille voudrait bénéficier de la subvention de 6.000 N.F. prévue par la délibération n° 4.898 du 22 Avril 1953, pour organiser des fêtes dans le secteur intra-muros de Moullins-Lille les 2, 3 et 4 Septembre 1961 et, par la même occasion, demande que le montant de cette subvention soit porté à 1.000 N.F.

L'objection de M. BROUX visant à éviter une concurrence déloyale envers les forains est retenue cette fois par la Commission.

Dans ces conditions, il sera conseillé à l'Union des Commerçants de Moullins-Lille de reporter ses fêtes à la deuxième semaine d'Octobre sous le signe de la Semaine Glorieuse.

#### PROPAGANDE TOURISTIQUE EN FAVEUR DE LILLE

Maître KAH, Président du Syndicat d'Initiative "Les Amis de Lille" a saisi M. le Maire de diverses propositions tendant à donner enfin à la Ville de Lille toute sa valeur touristique :

1°- édition d'un dépliant documentaire sur Lille qui serait tiré à 100.000 exemplaires dont le coût est évalué à 30.000 N.F. Cette réalisation nécessiterait une subvention exceptionnelle au Syndicat d'Initiative.

2°- Décoration florale de la Grand'Place. A ce sujet, M. BROUX a prévu de faire fleurir le Pavillon des "Amis de Lille" pour le 15 Août et il pense qu'un concours pourrait être ouvert entre les commerçants, concours doté de "Coupes de la Ville de Lille" achetées par le Service des Fêtes.

La Commission approuve ces projets.

x

x x

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 Heures 30.

La Présidente de la Commission,

Rachel LEMPEREUR.

Le Secrétaire,

Gérard LAVA

VILLE DE LILLE

Service des Fêtes  
et Cérémonies Publiques



Je vous prie de vouloir bien assister à une réunion de la Commission Municipale des Fêtes qui se tiendra dans la Salle du Cabinet des Adjoints, le Mardi 12 Septembre 1961 à 17 heures.

ORDRE DU JOUR

Demandes de subventions.

Questions diverses.

Hôtel de Ville, le 8 Septembre 1961.

L'Adjoint au Maire  
Présidente de la Commission des Fêtes,

Rachel LEMPEREUR.

COMMISSION MUNICIPALE DES FÊTES

Procès-verbal de la réunion du 12 Septembre 1961

La Commission Municipale des Fêtes s'est réunie à l'Hôtel de Ville, le 12 Septembre 1961 à 17 Heures, Salle du Cabinet des Adjointes, sous la Présidence de Mme Rachel LEMPEREUR, Adjoint délégué aux Fêtes et Cérémonies Publiques.

Etaient présents : M. BROUX, Adjoint au Maire,  
M. CAMELOT, Conseiller Municipal.

Etaient excusés : M.M. BERTRAND, ROUSSEUX et VAN WOLPUT, Adjointes au Maire,  
M.M. GUILLEMIN, LOURDEL, MEURA, MOITHY et RAMETTE, Conseillers Municipaux.

Assistait également à la réunion : M. LAVA, Chef du Service des Fêtes.

+

+ +

CEREMONIES COMMEMORATIVES DU 35ème ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DE L'AMICALE DES ANCIENS MARINS DE LILLE ET DES ENVIRONS - PARTICIPATION DE LA VILLE AUX FRAIS D'ORGANISATION

L'Amicale des Anciens Marins de Lille et des Environs, qui compte actuellement 350 sociétaires, a prévu les Samedi 30 Septembre et Dimanche 1er Octobre d'importantes manifestations destinées à marquer le 35ème anniversaire de sa fondation.

La Musique des Equipages de la Flotte, reconnue comme l'une des premières phalanges de France, assurera notamment deux défilés en Ville et se produira au cours d'une soirée de gala, le Samedi, au Palais Rameau.

Le bilan présenté par les organisateurs accuse un déficit de 5.550 N.F. et l'aide financière de la Ville est sollicitée.

La Commission retient le caractère national de ces manifestations qui doivent intéresser toute la population lilloise. Elle propose, dès lors, une participation exceptionnelle de 2.500 N.F. Cette somme sera prélevée sur le Crédit "Fêtes et Cérémonies Publiques" dont le renforcement a été demandé.

DEUXIEME FESTIVAL DE CHANT CHORAL DE LILLE  
DEMANDE DE SUBVENTION

La Direction Régionale de la Radiodiffusion-Télévision Française prépare le Deuxième Festival International de Chant Choral dont les finales se dérouleront lors des Fêtes de Pentecôte, les 10 et 11 Juin 1962.

Ce festival, ayant pour objet de susciter un mouvement d'intérêt en faveur du chant choral et de contribuer au perfectionnement d'une technique radiophonique de cet art, fait suite à une manifestation similaire organisée à Lille en Mai 1950 et qui a obtenu le plus vif succès. Il est ouvert à toutes les chorales et ensembles vocaux, français et étrangers, exclusivement composés d'amateurs.

Les frais d'organisation sont évalués à 160.000 N.F. La R.T.F. apporte 100.000 N.F. et il est fait appel au Conseil Général et à la Ville de Lille pour couvrir le supplément, soit 60.000 N.F.

Après un exposé de Mme LEMPEREUR faisant ressortir l'intérêt pour la Ville d'aider honnêtement la R.T.F. dans son entreprise de vulgarisation de l'art choral populaire, la Commission donne un accord de principe à l'octroi d'une subvention convenable, laissant à la Commission des Finances le soin d'en fixer le montant. Elle considère qu'une telle subvention prend un caractère exceptionnel et ne peut être imputée sur le budget des Fêtes.

ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNEE

Mme la Présidente donne lecture d'une lettre des Commerçants des rues Esquermoise et Royale qui manifestent l'intention d'illuminer brillamment ces artères pendant les fêtes de fin d'année et voudraient savoir si les dépenses de courant électrique seront prises en charge par la Ville.

.../

Cette question a déjà été agitée au cours de la réunion de la Commission Municipale des Fêtes du 7 Avril 1961. Il avait été décidé, à cette époque, que tous les Groupements de Commerçants seraient invités à soumettre leurs projets et que l'aide financière de la Ville serait fixée en fonction des efforts accomplis.

Dans le même ordre d'idée, le Service d'Architecture a été chargé de réaliser une décoration lumineuse de la Place de la République, de la rue d'Inkermann et du Boulevard de la Liberté. Il appartient donc à ce Service de soumettre projets et devis en conséquence.

#### GRANDES FÊTES DE LILLE

Les Fêtes de Lille ont repris leur ampleur d'antan, constate M. BROUX. Il se demande cependant si, compte tenu du succès relatif obtenu auprès du public l'été dernier, il ne serait pas préférable de les situer en fin d'année, veilles de Noël ou du Nouvel An par exemple. A cette époque, toute la population est présente et nous profiterions de l'effort considérable des commerçants pour rendre la Ville plus attrayante.

M. CAMELOT partage ce point de vue mais craint des circonstances atmosphériques défavorables.

De son côté, Mme LEMPEREUR pense aux nombreuses réunions de famille, aux arbres de Noël et autres fêtes traditionnelles qui lui paraissent susceptibles de compromettre la réussite de festivités en cette période de l'année.

En conclusion, il est décidé de mettre la proposition de M. BROUX à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de la Commission des Fêtes qui aura pour objet l'établissement du programme des fêtes pour 1962.

Entre-temps, le Service des Fêtes prendra contact avec les Groupements de Commerçants afin de recueillir leur avis à ce sujet.

#### DECORATION DE LA GRAND'PLACE

La Commission se félicite du concours apporté par le Service Municipal des Jardins à l'opération "Grand'Place fleurie", en faisant installer des vasques fleuries qui ont donné un air de gaieté au Centre de la Ville.

+

+ +

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 Heures 15.

La Présidente de la Commission,

Rachel LEMPEREUR.

Le Secrétaire,

Gérard LAVA.

VILLE de LILLE

Service des Fêtes  
et Cérémonies Publiques



Je vous prie de vouloir bien assister à une réunion de la Commission Municipale des Fêtes qui se tiendra dans la Salle du Cabinet des Adjoints, le Lundi 6 novembre 1961 à 17 heures 30.

ORDRE du JOUR

Foire d'Hiver

Hôtel de Ville le 2 Novembre 1961

L'Adjoint au Maire  
Présidente de la Commission des Fêtes,

Rachel LEMPEREUR.

Procès-verbal de la réunion du 6 Novembre 1961

ADG/333  
 La Commission Municipale des Fêtes s'est réunie à l'Hôtel de Ville, le 6 novembre 1961 à 17 heures 30, Salle du Cabinet des Adjoints, sous la Présidence de Mme Rachel LEMPEREUR, Adjoint délégué aux Fêtes et Cérémonies Publiques.

Etaient présents : M. BROUX, Adjoint au Maire  
 MM. LOURDEL et MEURA, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés : MM. ROUSSEAU et VAN WOLPUT, Adjoints au Maire  
 MM. CAMELOT, FRANCOIS, GUILLEMIN, MOITHY et RAMETTE,  
 Conseillers Municipaux.

Assistait également à la réunion : M. LAVA, Chef du Service des Fêtes.

x  
 x x

En ouvrant la séance, Mme LEMPEREUR s'excuse de l'envoi tardif des convocations mais l'organisation de la Foire-Attractions d'Hiver 1961-1962 pose des problèmes qu'il convient de résoudre très rapidement.

Jusqu'en 1959, les trois terre-pleins du Boulevard J.B. Lebas, côté Ecole Jean Macé, pouvaient contenir l'ensemble des installations foraines. En 1960, de nouveaux manèges sont proposés, notamment le Radio-Car de M. DERIDDER, et, au cours de sa réunion du 17 octobre 1960, la Commission des Fêtes émet l'avis de les placer sur les terre-pleins situés face à la Gare Saint-Sauveur.

Cette solution n'a pas plu à M. DERIDDER qui refusa son emplacement prétextant que celui-ci n'était pas rentable.

Dans une lettre adressée dernièrement à M. le Maire, cet industriel Forain renouvelle sa demande pour la prochaine Foire d'Hiver et, faisant état de ses charges de famille ainsi que de ses qualités d'électeur et de contribuable Lillois, sollicite une meilleure place. Selon lui, cette place pourrait lui être octroyée en obstruant les chaussées transversales et en occupant le métrage occupé par sa mère qui se désisterait à son profit.

Par lettre en date du 29 octobre dernier, M. Claude SAVEY, Délégué Départemental du Nord et Communal de Lille du Syndicat National des Industriels Forains, demande le statu-quo c'est-à-dire, maintien de la circulation sur la chaussée centrale et dégagement des chaussées transversales afin que ses commettants profitent au maximum de l'arrêt des automobilistes et de la clientèle des étudiants et étudiantes.

M. le Maire a pris connaissance des deux points de vue. Il souhaite que l'on trouve une solution donnant satisfaction à tous.

En résumé, la Commission se trouve placée devant cette alternative : Ou mettre les gros métiers sur la chaussée centrale, avec neutralisation de celle-ci, les petits métiers demeurant sur les terre-pleins côté Jean Macé, ou, comme le voudrait M. DERIDDER, récupérer du métrage en utilisant les accès aux voies transversales.

M. VAN WOLPUT qui, pour des raisons de santé ne peut assister à la présente réunion, a fait parvenir à Mme la Présidente une note dont voici le contenu :

M. A. VAN WOLPUT, Adjoint au Maire, confirme à Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire, que pour l'installation du forain DERIDDER à la Foire d'Hiver du Boulevard J.Bte Lebas, il lui semble possible, en plaçant les forains avec moins d'espace libre entre eux, en ne laissant qu'un passage piétons de 2 m. dans les chaussées latérales et en annulant la place occupée par sa mère, que ce forain puisse être placé à l'extrémité du Boulevard Jean-Baptiste Lebas, côté rue de Cambrai.

...

Toutefois, s'il ne paraît pas possible à Mme l'Adjoint LEMPEREUR d'accepter cette disposition, M. VAN WOLPUT propose de supprimer la circulation sur la chaussée centrale de ce boulevard, pour y installer tous les grands métiers forains côte à côte, sur le terre-plein côté Ecole Jean-Macé y installer les baraques foraines, c'est-à-dire loteries, marchands de confiserie, etc.. Le terre-plein côté Saint-Sauveur serait réservé pour les véhicules de transport de matériel. Sur le terre-plein côté Jean Macé, il ne saurait accepter qu'une seule voiture-ménage par forain et tous les autres véhicules iraient se placer sur le terre-plein côté Gare Saint-Sauveur.

La première allée côté Chaussée Centrale servirait d'allée pour les clients.

Cette installation ne doit pas comprendre un service de police et c'est pour cette raison impérieuse que les grands métiers forains doivent être placés sans discontinuer.

M. VAN WOLPUT attire l'attention sur le fait qu'il ne peut être question de prolongation pour les grands métiers forains installés sur l'allée centrale.

M. BROUX se déclare favorable à la première formule car il considère que l'argument de M. SAVEY selon lequel les forains bénéficient de l'arrêt des automobilistes n'est pas valable. En effet, le stationnement des véhicules est interdit sur toute la longueur de la chaussée centrale. Par ailleurs, M. BROUX préconise, lui aussi, l'installation du Radio-Car DERIDDER à l'extrémité du Boulevard, côté rue de Cambrai, et le dépôt de toutes les voitures de matériel des forains sur les deuxième et troisième terre-pleins face à la Gare Saint-Sauveur. En outre, il lui paraît impossible de refuser une prolongation de la durée de la Foire à ceux qui ont huit jours à perdre en attendant l'ouverture de la Foire de Roubaix.

Après une brève discussion, la Commission adopte, à titre expérimental, un nouveau système de placement :

Chaussée centrale : manèges et gros métiers.

Terre-plein côté Jean Macé : loteries, confiseries, etc...

Deuxième et troisième terre-pleins côté Saint-Sauveur : voitures de matériel.

#### ILLUMINATIONS de FIN d'ANNEE

Mme la Présidente rend compte des travaux d'une commission d'étude, formée de techniciens qui s'est réunie à deux reprises en vue de rechercher dans quelle mesure la Ville pourrait participer aux illuminations de fin d'année.

L'an dernier, à la suite d'une demande présentée par les représentants des Groupements de Commerçants des rues de Béthune, Neuve et Nationale qui avaient fait procéder, dans ces artères, à l'installation de motifs lumineux, l'Administration Municipale avait décidé d'allouer à l'ensemble de ces Groupements une somme de 6.000 N.Frs, destinée à couvrir une partie des dépenses de courant électrique consécutives au fonctionnement des motifs.

Cette année encore, les Commerçants de ces trois rues envisagent de renouveler ces illuminations. D'autre part, plusieurs autres Groupements de Commerçants du Centre ont décidé de se joindre à eux pour réaliser un projet d'ensemble. C'est ainsi que nous avons reçu des propositions des Unions de Commerçants des rues Esquermoise, Léon Gambetta, Grande Chaussée et du Sec Arembault.

Etant donné l'effort considérable accompli par les Commerçants du Centre, il semble normal que la Ville apporte sa contribution aux dépenses de consommations de courant électrique comme elle l'a fait l'année dernière, sous réserve toutefois que les illuminations soient uniformes dans le temps et dans la durée journalière de l'éclairage, c'est-à-dire pour une période comprise entre le 2 décembre 1961 et le 2 janvier 1962 inclus, avec un allumage journalier de 16 heures à minuit.

...



Sur les bases ainsi définies, la dépense totale de consommation s'élèverait approximativement à 20.000 N.F.. La participation de la Ville pourrait être de l'ordre de 60 %, soit 12.000 NF, qui seraient répartis au prorata du montant des factures établies par l'E.D.F.

De son côté, la Ville se doit de compléter l'effort des Commerçants en mettant en valeur, durant la période des Fêtes de fin d'année, certaines artères qui resteraient dans l'ombre : le Boulevard de la Liberté, la rue d'Inkermann, la Place de la République, ainsi que les abords de la statue Faidherbe. Ces voies seraient décorées au moyen de guirlandes lumineuses et M. LEROY, Chef du Service d'Electricité, chiffre le coût de cette opération à 25.000 N.F.

C'est donc à une dépense globale de 37.000 N.F. qu'il faudrait faire face pour 1961.

En ce qui concerne 1962, M. LEROY pense que l'on peut prévoir, dès maintenant, un crédit de démarrage de 40.000 N.F. pour permettre à la Ville de faire procéder à l'installation de motifs lumineux d'une valeur équivalente, en puissance et en importance, à ceux loués par les Commerçants.

En conclusion, il faut donc prévoir au budget primitif de 1962 un crédit de 77.000 N.F. destiné à couvrir l'ensemble des dépenses afférentes aux illuminations de 1961 et de 1962.

La Commission des Fêtes donne son accord.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 30.

La Présidente de la Commission,

Rachel LEMPEREUR

Le Secrétaire,

Gérard LAVA.

VILLE de LILLE

Service des Fêtes  
& Cérémonies Publiques

AD6/333



Je vous prie de vouloir bien assister à une réunion de la Commission Municipale des Fêtes qui se tiendra dans la Salle du Cabinet des Adjoints, le Mardi 30 janvier 1962 à 17 heures.

ORDRE du JOUR :

Calendrier des Fêtes 1962.

Foire-Attractions d'août-septembre - Renouvellement de la concession accordée au Cirque Rancy.

Hôtel de Ville le 22 JANVIER 1962

L'Adjoint au Maire  
Présidente de la Commission des Fêtes,

Rachel LEMPEREUR.

COMMISSION MUNICIPALE DES FETES

Procès-verbal de la réunion du 30 Janvier 1962

La Commission Municipale des Fêtes s'est réunie à l'Hôtel de Ville, le 30 Janvier 1962 à 17 heures, Salle du Cabinet des Adjointes, sous la Présidence de Mme Rachel LEMPEREUR, Adjoint délégué aux Fêtes et Cérémonies Publiques.

Etaient présents : M. BROUX, Adjoint au Maire  
MM. CAMELOT, FRANCOIS, GUILLEMIN et MEURA, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés : MM. ROUSSEAUX et VAN WOLPUT, Adjointes au Maire  
MM. LOURDEL, MOITHY et RAMETTE, Conseillers Municipaux.

Assistaient également à la réunion : M. LAVA, Chef du Service des Fêtes  
M. DRUELLE, Rédacteur au Service des Fêtes.

0 0

0

CALENDRIER DES FETES 1962

Mme LEMPEREUR fait l'analyse des festivités organisées le 1er Mai 1961 à l'occasion de la Fête du Travail et qui, dans leur ensemble, ont obtenu le succès escompté sauf les exhibitions de chiens de défense.

Les départs de ballons sphériques ont, une fois de plus, recueilli la faveur du public; c'est en effet un spectacle qui intéresse grands et petits. Au point de vue technique, les opérations d'envol des quatre ballons se sont déroulées sans aléas et dans les meilleures conditions possibles.

M. CAMELOT pense que la formule est bonne mais qu'il conviendrait de changer les points de départ des ballons.

C'est également l'avis de la Commission; il faut toutefois trouver des emplacements pourvus d'arrivée de gaz et possédant en même temps un dégagement suffisant afin d'éviter tout accident.

La discussion porte ensuite sur les points susceptibles de permettre les départs de sphériques.

M. FRANCOIS propose la Porte de Béthune et M. MEURA le Mont de Terre.

Finalement, la Commission retient : La Place Fernig, la Place de la République, la Place Madeleine Caulier (ou si possible le Mont de Terre) et la Place Louise de Bettignies.

La Commission passe ensuite à l'étude des Fêtes de Pentecôte.

Mme LEMPEREUR rappelle que l'Administration Municipale a retenu le principe de ne plus faire de grandes fêtes à la Pentecôte et de favoriser davantage les quartiers.

Cette année, les deux jours de Fêtes de Pentecôte seront meublés par le Festival de Chant choral organisé par la R.T.F. avec le concours financier de la Ville. Il ne semble donc pas opportun de prévoir l'audition artistique qui s'est déroulée l'an dernier à la Salle Roger Salengro, de même que la représentation d'opérette au Théâtre Sébastopol.

La Commission adopte ce point de vue.

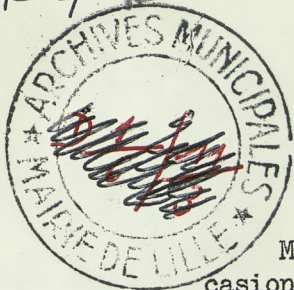
Les jeux de bouchon et les exhibitions de chiens de défense sont maintenus, celles-ci ayant attiré beaucoup plus de monde à la Pentecôte qu'au 1er Mai.

Mme la Présidente aborde ensuite la question des bals populaires en plein air organisés en 1961. Ici, les résultats obtenus sont loin d'être satisfaisants et, dans ces conditions, il ne lui paraît pas nécessaire de poursuivre cette expérience.

M. BROUX pense néanmoins que l'on pourrait maintenir les bals dans les quartiers excentriques très défavorisés.

Mme LEMPEREUR fait remarquer que les bals dans ces quartiers n'ont pas donné de meilleur résultat. Cependant, pour les nouveaux groupes d'habitations, la Commission adopte une formule spéciale; les bals ne seraient maintenus ou organisés que dans le cas où l'Administration Municipale serait saisie d'une demande de responsables de comités de fêtes ou d'entraide existant dans ces groupes.

.../...



Pour remplacer les bals populaires supprimés, la Commission serait d'avis de faciliter tout divertissement proposé par des responsables de groupements présentant un projet valable et limité au quartier.

M. MEURA souhaite que des jeux populaires soient prévus à la Pentecôte et aux Fêtes de Lille pour les vieillards de la Cité Philanthropique et de l'Hospice Général. Le Service des Fêtes est chargé de se mettre en rapport avec les commerçants à qui pourrait être confiée l'organisation de ces jeux. Mme LEMPEREUR rappelle que l'un d'eux l'a assurée chaque année mais qu'il y a lieu d'augmenter le crédit.

La Commission examine ensuite le programme des Fêtes Communales tombant cette année les 1er et 2 Juillet.

De ce programme, il faut dégager tout de suite les représentations données par le Théâtre Populaire des Flandres dans le cadre des 6ème Nuits de Flandre.

Pas de grand cortège carnavalesque cette année comme le rappelle Mme LEMPEREUR, le principe de l'organisation d'un cortège tous les deux ans ayant été admis antérieurement par la Commission et retenu par l'Administration municipale.

M. CAMELOT estime que les Fêtes de Lille risquent de ne pas avoir beaucoup de succès car, tombant les 1er et 2 Juillet, en période de vacances, il faut prévoir le départ d'un grand nombre de citadins.

Mme LEMPEREUR a pu constater la parfaite réussite d'un bal public donné par la R.T.F., l'an dernier, Salle Roger Salengro; elle pense que l'on pourrait peut être reprendre cette idée avec l'accord de la R.T.F., la Ville se chargeant de l'organisation matérielle du bal.

La Commission se montre favorable au maintien des jeux populaires qui se déroulent traditionnellement aux Fêtes de Lille et aborde ensuite l'étude des manifestations des 13 et 14 Juillet.

La représentation publique et gratuite d'une opérette au Théâtre Sébastopol le 13 Juillet attire toujours un grand nombre de spectateurs. Il n'y a donc pas lieu de la supprimer.

La retraite aux flambeaux est également traditionnelle. M. BROUX souhaite toutefois que l'on puisse en organiser plusieurs, en raccourcissant le parcours effectué par la Musique du 43ème R.I. et en demandant le concours de sociétés locales.

Les bals populaires du 14 Juillet peuvent être maintenus, mais il conviendrait d'en limiter le nombre afin de pouvoir employer des orchestres de meilleure qualité qui se produiraient sur des emplacements choisis compte-tenu des résultats obtenus précédemment.

Ce critère est adopté par la Commission.

En ce qui concerne le gala patoisant du Caveau Lillois, organisé au Théâtre Sébastopol, Mme LEMPEREUR fait remarquer qu'il n'a pas obtenu en 1961 le succès habituel. Elle pense que le spectacle devrait comporter une partie de music-hall qui semble avoir davantage les faveurs du public.

La Commission se range à cet avis. Elle maintient également au programme des Fêtes du 14 Juillet l'audition donnée dans le Jardin Vauban par l'Harmonie Municipale.

Le feu d'artifice a été tiré, l'an dernier, de la porte de Paris. Mme LEMPEREUR propose à la Commission, pour cette année, la Place de la Nouvelle Aventure qui a l'avantage de se prêter très bien à ce genre de manifestation.

Un bal pourrait être donné côté rue Gambetta et serait assuré d'un succès certain.

#### FOIRE-ATTRACTIONS D'AOUT-SEPTEMBRE

##### CIRQUE RANCY

A l'ordre du jour de la Commission figure également l'examen de la demande présentée par M. Henri RANCY en vue d'obtenir le renouvellement, pour la durée des foires d'août-Septembre des années 1962-1963-1964-1965-1966, de la concession de l'emplacement d'un cirque qui lui est accordée sur le Champ de Foire.

Aux termes de la convention venue à expiration, M. RANCY s'engageait :

1° - A donner chaque année une représentation dont la recette brute est versée aux œuvres de bienfaisance de la Ville.

2° - A admettre gratuitement en matinée, pendant la semaine,

a) les vieillards des hospices

b) les enfants des Camps de Vacances de la Ville, ceux des établissements charitables et dont le nombre n'excédera pas 1.500 pour la durée de la Foire.

3° - A acquitter une redevance annuelle de 100.000 anciens francs, redevance devant subir les modifications du tarif des droits de place dans les Foires et Kermesses.

4° - A maintenir son exploitation pendant toute la durée de la Foire.

Convient-il de modifier ces clauses ?

L'année dernière, le Cirque RANCY a accueilli 450 vieillards des hospices civils et 500 enfants des établissements charitables (Bon Pasteur - Pupilles de l'Etat - Bleuets-Stappaert - Sourdes muettes et jeunes aveugles).

Quant aux enfants des Camps de Vacances, ils étaient 2.718, M. RANCY en a pris 1.500 gratuitement, la Caisse des Ecoles a payé les entrées supplémentaires à raison de 250 anciens francs la place, soit au total 304.500 anciens francs.

En ce qui concerne la redevance, elle n'a pas été modifiée bien que le tarif des droits de place pour les Foires et Kermesses ait été doublé par arrêté en date du 18 mars 1961. Il avait été convenu de revoir cette question lors du renouvellement de la convention.

La Commission se montre favorable à ce renouvellement, elle considère que le Cirque RANCY constitue pendant trois semaines le pôle d'attraction de la grande Foire d'Août-Septembre. D'autre part, si la Ville a parfois reçu des offres d'autres cirques, la durée de leur participation ne dépassait jamais quelques jours.

Toutefois, MM. GUILLEMIN et CAMELOT sont partisans d'une majoration de la redevance.

M. FRANCOIS demande que l'on veuille bien étudier cette question avec le maximum de bienveillance, car M. RANCY accueille également gratuitement quelque deux mille vieux travailleurs.

Après discussion, la Commission propose de porter la redevance à 1.500 nouveaux francs.

#### QUESTIONS DIVERSES

Mme LEMPEREUR donne lecture d'une lettre de Maître Philippe KAH concernant une demande de subvention exceptionnelle au Syndicat d'Initiative "Les Amis de Lille" en vue de l'édition d'un dépliant touristique sur la Ville de Lille.

La Commission a déjà été amenée à examiner cette affaire et le Conseil d'Administration, dans sa réunion du 8 mai 1961, a donné son accord de principe pour la réalisation de ce projet de dépliant.

Maître KAH précise que le dépliant serait tiré à 100.000 exemplaires dont le coût total est évalué à 30.000 N.F., et qu'une subvention exceptionnelle de 25.000 N.F. est demandée à la Ville. "Les Amis de Lille" se chargeraient de faire établir la maquette et assureraient la diffusion de ce document.

La Commission confirme l'avis favorable qu'elle a émis le 7 avril 1961.

Avant de se séparer, les membres de la Commission émettent deux vœux tendant:

Le premier, à la parution d'un ouvrage de luxe contenant toutes les particularités touristiques de la Ville et destiné à être offert aux visiteurs de marque.

M. BROUX souligne que, pour en diminuer le prix de revient, la confection de cet ouvrage pourrait être confiée au Lycée Technique Baggio.

Le second, à ce qu'il soit procédé à l'illumination des monuments publics tous les dimanches et jours de fêtes, en y adjoignant celle de la façade Sud de la Porte de Paris et d'autres monuments tels que les églises Saint Maurice et Sainte Catherine, etc ...

La séance est levée à 18 heures 45.

La Présidente de la Commission

Rachel LEMPEREUR

Le Secrétaire

signé G. LAVA

VILLE DE LILLE

Service des Fêtes  
et Cérémonies Publiques

AD6/3373



Je vous prie de vouloir bien assister à une réunion de la Commission Municipale des Fêtes qui se tiendra dans la Salle du Cabinet des Adjointes, le Mardi 15 Mai 1962 à 18 heures 30.

ORDRE DU JOUR

VIèmes Nuits de Flandre - Participation de la Ville aux frais d'organisation.

Grandes fêtes de Fives.

Demandes de subventions.

Hôtel de Ville, le 10 Mai 1962

L'Adjoint au Maire  
Présidente de la Commission des Fêtes

Rachel LEMPEREUR

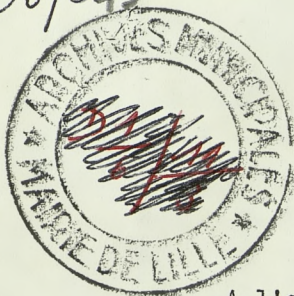
COMMISSION MUNICIPALE DES FÊTESProcès-verbal de la réunion du 15 mai 1962

La Commission Municipale des Fêtes s'est réunie à l'Hôtel de Ville, le 15 Mai 1962 à 18 heures 30, Salle du Cabinet des Adjointes, sous la Présidence de Mme Rachel LEMPEREUR, Adjoint délégué aux Fêtes et Cérémonies Publiques.

Etaient présents : M. BROUX, Adjoint au Maire  
MM. FRANCOIS, LOURDEL et MEURA, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés : MM. ROUSSEAU et VAN WOLPUT, Adjointes au Maire  
MM. CAMELOT, GUILLEMIN, MOITHY et RAMETTE, Conseillers Municipaux

Assistaient également à la réunion : M. LAVA, Chef du Service des Fêtes  
M. DRUELLE, Rédacteur au Service des Fêtes.



+  
+ +

VIèmes Nuits de Flandre

A l'ordre du jour de la Commission figure en premier lieu l'examen de la demande de participation financière de la Ville aux frais d'organisation par le Théâtre Populaire des Flandres des "VIèmes Nuits de Flandre", qui se dérouleront à Lille du 16 juin au 2 juillet 1962.

M. ROBICHEZ, Directeur du T.P.F., a présenté un projet de programme détaillé qui ne comprend pas moins de quinze à seize représentations de douze oeuvres différentes. Ces représentations seraient données dans un théâtre démontable installé sur le parking de la Place Louise de Bettignies.

M. ROBICHEZ précise que cet emplacement offre pour lui le triple avantage :

- 1°) d'avoir des dégagements faciles
- 2°) d'être proche, et du Centre de la Ville et des grandes lignes de communications urbaines
- 3°) d'être situé dans le même quartier que l'Hospice Comtesse, ce qui permet de ne pas rompre avec certaines habitudes prises par notre public et de continuer d'apporter à ce quartier du Vieux Lille quelque animation.

Il reconnaît les inconvénients réels que présente ce choix : pose de pinces d'amarrage et trouble apporté dans le stationnement des voitures dans ce secteur.

M. ROBICHEZ estime cependant que la situation qu'il préconise, avec le seul souci de mieux servir le public, sollicite beaucoup moins les services municipaux que lorsque les représentations avaient lieu dans la Cour de l'Hospice Comtesse.

M. BROUX n'est pas opposé au projet du T.P.F., mais il juge regrettable d'utiliser le nouveau parking de la Place Louise de Bettignies en raison justement des inconvénients signalés par M. ROBICHEZ. Il craint par ailleurs qu'un précédent ne soit créé.

En conséquence, M. BROUX déclare s'abstenir.

En définitive, la Commission adopte le programme des "VIèmes Nuits de Flandre" et se prononce favorablement sur l'octroi de la somme de 25.000 Nfrs demandée par le T.P.F., somme de même importance que celle qui lui a été allouée en 1961.

Grandes Fêtes de Fives

Comme l'an dernier, le Comité du Commerce et des Fêtes de Fives organise ses grandes fêtes le Dimanche 2 Septembre 1962, Dimanche de la Braderie, et sollicite l'aide financière de la Ville.

Mme LEMPEREUR rappelle que l'année dernière une somme de 8.000 Nfrs avait été allouée au Comité de Fives sous forme de règlement par la Ville des frais de déplacement de plusieurs sociétés ayant participé au cortège folklorique.

La Commission donne un accord de principe, le montant définitif de la participation de la Ville restant toutefois à déterminer, compte tenu de l'importance des dépenses qui seront engagées par le Comité des Fêtes de Fives.

Société colombophile "La Concorde" - Demande de subvention

La Société colombophile "La Concorde" sollicite le renouvellement de la subvention de 300 N.Frs qu'elle obtient chaque année, en vue de l'organisation de son traditionnel concours des "Fêtes de Lille", cette somme étant répartie entre les amateurs en tant que "Prix de Ville".

La Commission émet un avis favorable à l'attribution de la subvention à la Société "La Concorde", celle-ci étant la seule société lilloise susceptible d'organiser des concours au delà de Paris.

Illumination de fin d'année 1961

Participation de la Ville dans les dépenses de consommation de courant électrique engagées par les Commerçants du Centre

Mme LEMPEREUR a reçu récemment M. MIQUART, Chef de Service à l'Electricité de France, représentant M. GASNAULT, Directeur Régional, en vue de rechercher une solution de règlement des dépenses permettant de satisfaire à la fois les intérêts de la Ville et ceux des commerçants.

Selon le représentant de l'E.D.F., il existerait deux formules :

a) le règlement sur la base du tarif normal, avec une dépense évaluée à environ 1.900.000 anciens francs dans laquelle la Ville s'est engagée à participer à raison de 60 %,

b) l'application du tarif "éclairage public" avec une dépense ramenée à environ 1.000.000 d'anciens francs, mais qui obligerait la Ville à payer en plus une prime de 1.015.450 anciens francs déterminée en fonction de la puissance du dispositif d'éclairage installé. Toutefois, le paiement de cette prime permettrait au Service de l'"Eclairage Public" d'obtenir par la suite un tarif très favorable dans le cadre de la valeur de la prime versée.

La Commission prend connaissance de ces informations données par Madame la Présidente, mais estime que le caractère plus technique qu'administratif du problème ne lui permet pas de se prononcer valablement.

Il lui apparaît donc souhaitable de voir les services techniques compétents s'emparer de la question en vue de trouver la meilleure solution, tant pour la Ville que pour les commerçants.

Le Conseil Municipal pourrait alors être saisi de la question lors de la session de Septembre.

M. MEURA estime que, dans l'avenir, les groupements devraient être invités à déposer leurs projets pour une date limite, qui pourrait être fixée au 15 Octobre.

La Commission se prononce favorablement sur la proposition de M. MEURA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

La Présidente de la Commission,

le Secrétaire,

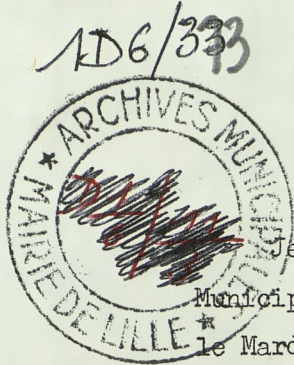
Rachel LEMPEREUR.

Gérard LAVA.



VILLE de LILLE

Service des Fêtes  
et Cérémonies Publiques



Je vous prie de vouloir bien assister à une réunion de la Commission Municipale des Fêtes qui se tiendra dans la Salle du Cabinet des Adjoints, le Mardi 6 novembre 1962 à 17 heures 30.

ORDRE du JOUR

Illuminations de fin d'année

Calendrier des fêtes pour 1963

Proposition de la R.T.F. tendant à fixer une périodicité du Festival International de chant choral.

Demande de subvention présentée par l'Association Aérostatique du Nord de la France.

Questions diverses.

Hôtel de Ville le 30 OCTOBRE 1962

L'Adjoint au Maire  
Présidente de la Commission des Fêtes,

Rachel LEMPEREUR.

COMMISSION MUNICIPALE DES FETES

Procès-verbal de la réunion du 25 Février 1963

La Commission Municipale des Fêtes s'est réunie à l'Hôtel de Ville, le 25 Février 1963 à 17 heures 30, Salle du Cabinet des Adjoint, sous la Présidence de Mme Rachel LEMPEREUR, Adjoint délégué aux Fêtes et Cérémonies Publiques.

Etaient présents : M. BROUX, Adjoint au Maire  
MM. CAMELOT et GUILLEMIN, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés : MM. ROUSSEAU et VAN WOLPUT, Adjoint au Maire.  
MM. FRANCOIS, LOURDEL, MEURA, MOITHY et RAMETTE,  
Conseillers Municipaux.

Assistait également à la réunion : M. LAVA, Chef du Service des Fêtes

0

0 0

COMPTE-RENDU DE LA CONSULTATION DES PRESIDENTS DE GROUPEMENTS DE COMMERCANTS AU SUJET DE L'ORGANISATION DES GRANDES FESTIVITES PREVUES LE DIMANCHE 23 JUIN 1963, A L'OCCASION DES FETES COMMUNALES

Mme LEMPEREUR ayant réuni en Commission consultative, le 19 Février, les Présidents de Groupements Commerciaux afin de les informer d'un projet de M. Abel GODEFROY, Président de la Chorale DESROUSSEAU "Les Sans-Souci", tendant à marquer le 110ème anniversaire de la création du "P'tit Quinquin" par une grande manifestation folklorique, donne lecture du compte-rendu de cette réunion :

"Après un large échange de vues qui fait ressortir tout l'intérêt que présente, tant au point de vue culturel que folklorique, la célébration de l'anniversaire du "P'tit Quinquin" et, par voie de conséquence, l'hommage rendu à la mémoire de son auteur, le chansonnier lillois DESROUSSEAU, la Commission consultative se déclare entièrement d'accord pour la réalisation du projet déposé par M. Abel GODEFROY.

Celui-ci est alors invité à en exposer les grandes lignes. Le programme des manifestations s'étalerait sur deux jours :

SAMEDI 22 JUIN

Dans l'après-midi, cérémonie au monument du P'tit Quinquin.

Dans la soirée, bal (éventuellement avec l'Orchestre Charles VERSTRAETE qui vient d'enregistrer un disque d'airs lillois).

DIMANCHE 23 JUIN

A 11 heures, réception à l'Hôtel de Ville des Présidents de Groupe accompagnés d'un couple costumé.

(Certains membres de la Commission verraient plutôt cette réception le Samedi après-midi, à l'issue de la cérémonie au monument du P'tit Quinquin, les compte-rendus de Presse dans les journaux du lendemain constituant un mode de publicité supplémentaire pour la journée du Dimanche. D'autre part, cette modification permettrait aux sociétés de se produire sur podiums, dans les quartiers, entre 11 et 13 heures).

Dans l'après-midi (heure et itinéraire à fixer), cortège dans l'ordre suivant :

1) Harmonie Municipale ou Musique du 43ème R.I.

2) Caravane publicitaire équipée sur le thème "P'tit Quinquin" et réservée aux commerces particulièrement sollicités pour l'enfance, par exemple la laine, le pain d'épices, la confiserie, les lectures enfantines, la biscuiterie, les confitures, le chocolat, les jus de fruits, le savon, etc...

(De l'avis général, il semble opportun de consulter directement les Syndicats représentant les activités précitées).

3) Groupements affiliés à la Fédération des Sociétés Régionalistes du Nord : Alsace, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Charentes et Poitou, Corse, Dunkerque, Franche-Comté, Lorraine, Limousin, Monédières du Quercy, Provence, Savoie, Flandres.

4) Groupes folkloriques français originaires des provinces : Alsace, Auvergne, Bretagne, Côte-d'Azur, Landes, Lorraine, Normandie, Pyrénées, Provence, Savoie et Vendée.

5) Groupes folkloriques étrangers : Allemagne, Belgique, Ecosse, Espagne, Etats-Unis, Grande-Bretagne, Hollande, Italie, Luxembourg, Pologne, Suisse.

6) Lydéric et Phynaert.

Dans la soirée, productions sur podiums.

---:---:---:---:---:---:---:---

La Commission consultative approuve ensuite plusieurs dispositions propres à donner toute l'ampleur désirable à la commémoration du 110ème anniversaire de la création du "P'tit Quinquin" :

- Organisation d'une "Semaine du P'tit Quinquin" comportant conférences en salles avec auditions de chorales enfantines, concours d'étalages. Ceci n'est pas limitatif.
- Edition d'une plaquette contenant tout ou partie des oeuvres de DESROUSSEAUX.
- Frappe d'un médaillon-souvenir destiné à être remis aux Présidents des Groupes participant au cortège, en échange du présent qu'ils ont coutume d'offrir à chaque Municipalité visitée.

Par ailleurs, Mme LEMPEREUR pense qu'il est nécessaire de prévoir une nouvelle réunion qui aura pour objet, d'une part, de déterminer ce que pourrait contenir exactement la "Semaine du P'tit Quinquin" et, d'autre part, de former, le cas échéant des sous-commissions qui se répartiront la tâche qui leur reviendrait.

---:---:---:---:---:---:---:---

Après avoir enregistré l'accord unanime sur le projet de M. GODEFROY, la Commission Municipale des Fêtes procède à l'examen du programme qui lui est soumis.

La Commission Municipale des Fêtes considère que l'ensemble de ce programme, basé sur un thème valable, peut donner satisfaction. Toutefois, certaines dispositions lui paraissent devoir être modifiées ou complétées :

#### Caravane publicitaire

M. CAMELOT n'en est pas tellement partisan. Il craint, en effet que la Ville ne soit taxée de favoritisme à l'égard de certaines marques.

Mme LEMPEREUR objecte que cet inconvénient n'est pas à redouter puisque les Syndicats commerciaux seuls auraient la charge de provoquer les participations à la caravane.

M. BROUX, se référant à ce qu'il a vu lors des dernières grandes fêtes de Fives, considère que la présence d'une caravane publicitaire en tête d'un cortège est une source de perturbations. Il lui semble donc absolument nécessaire de la placer en queue du défilé. La commission est d'accord.

#### "Semaine du P'tit Quinquin"

La Commission propose de compléter le programme de cette "semaine" par une exposition consacrée à DESROUSSEAUX et qui pourrait se tenir dans la salle située au sous-sol du bloc de logements "Les Dintellières", rue Saint-Sauveur.

Cette entreprise pourrait être réalisée avec la collaboration de Mlle CROMBEZ, Bibliothécaire Municipale, de M. CHATELET, Conservateur des Musées du Palais des Beaux-Arts, et de M. PIETRESON de SAINT-AUBIN, Archiviste Départemental.

La Commission estime, d'autre part, qu'il y aurait le plus grand intérêt à prendre contact avec Maître Philippe KAH, Président de la Fédération des Sociétés Régionalistes de Lille et du Nord, qui jouit d'une grande autorité sur les groupements folkloriques et qui est susceptible d'apporter des éléments intéressants.

Enfin, Mme la Présidente précise que les dépenses consécutives à l'organisation des deux journées commémoratives ne sont pas encore chiffrées mais que, de toute façon, il sera fait en sorte qu'elles ne dépassent pas le crédit alloué.

#### DEMANDES DE SUBVENTIONS

##### A - Société Colombophile "La Concorde"

Comme chaque année, la Société Colombophile "La Concorde" sollicite l'aide financière de la Ville pour la mise sur pied, lors des Fêtes de Lille, d'un grand concours ouvert à tous les groupements des communes limitrophes.

Désireuse d'augmenter le nombre de bénéficiaires, la Société souhaite obtenir une majoration de la subvention habituelle qui s'élevait à 300 frs.

La Commission propose de porter celle-ci à 400 frs.

#### B - Théâtre Populaire des Flandres.

M. Cyril ROBICHEZ, Président Directeur de la Société du Théâtre Populaire des Flandres, vient de faire parvenir le programme des "VIIèmes Nuits de Flandre" qui se dérouleront à Lille du 15 au 25 Juin.

Ce programme comporte dix oeuvres dramatiques dont trois créations : Antigone, de Jean ANOUILH, Le Nez, de Georges SONNIER, Les Gueux au Paradis, de G.M. MAERTENS, et Des Souris et des Hommes, de John STEINBECK.

Le projet de budget établi par M. ROBICHEZ donne les chiffres suivants :

Dépenses .....	93.000 frs.
Recettes .....	23.000 Frs
Subvention du Ministère des Arts et Lettres .....	30.000 Frs
Participation de la Ville de Lille .....	35.000 Frs

Il résulte de l'examen de ce budget que l'apport de la Ville serait en augmentation de 10.000 frs par rapport aux années précédentes.

Le crédit prévu pour ces manifestations théâtrales n'ayant pas été modifié, la Commission regrette de ne pouvoir accorder ce supplément et, par conséquent, se prononce pour la reconduction pure et simple du subside accordé jusqu'à présent, soit 25.000 frs.

Par ailleurs, M. ROBICHEZ sera tenu de prévoir, dans le cadre des Fêtes de Lille, en représentation publique et gratuite, une oeuvre nouvelle du répertoire du T.P.F.

#### QUESTIONS DIVERSES

##### Centre Dramatique National du Nord.

M. le Maire a reçu de M. CASSETTE, Adjoint au Théâtre de Tourcoing, une lettre faisant connaître l'intention du C.D.N. de créer "un ouvrage en plein air, un mystère par exemple, ou encore un spectacle d'un genre similaire dont la représentation, pour obtenir tout son effet, pourrait se donner, soit sur le parvis d'une cathédrale ou d'une église, soit encore dans un parc public".

La réalisation de ce projet nécessiterait un effort financier assez important qui, partagé entre quelques grandes villes intéressées réduirait la participation de chacune d'elles.

La Ville de Roubaix n'a pas réservé une suite favorable à une proposition identique, pour le motif suivant : les spectacles en plein air peuvent difficilement se concevoir dans notre région où le temps est incertain.

La Commission, sans être hostile à la proposition de M. CASSETTE, qui est également Président des Amis du C.D.N., partage le point de vue de la Ville de Roubaix et compte-tenu que nous possédons deux Théâtres Municipaux et, occasionnellement, le Théâtre Populaire des Flandres, ne peut s'engager dans cette affaire.

##### Ballet National de Danses Françaises

Par lettre en date du 7 Février, M. Jacques DOUAI s'offre à présenter à Lille le spectacle folklorique du Ballet National de Danses Françaises.

La Commission ne retient pas, pour le moment, ce spectacle.

M. Jacques DOUAI sera invité à prendre contact avec la Direction des Théâtres Municipaux pour une éventuelle représentation organisée par ses soins.

##### Fêtes du Secteur de Moulins-Lille.

L'Union des Commerçants de Moulins-Lille avait manifesté l'intention d'organiser les fêtes du Secteur de Moulins-Lille les 22, 23 et 24 Juin prochains. Mme LEMPEREUR a fait savoir au Président, M. CHEVALET, que l'Administration Municipale a donné son accord pour une participation financière de la Ville, mais à la condition expresse que le quartier des Quatre-cents maisons, situé dans ce Secteur, bénéficie également des festivités. Il conviendrait d'y prévoir notamment musiques et danses.

M. BROUX suggère un spectacle donné par le Théâtre des Petits Cheminots.

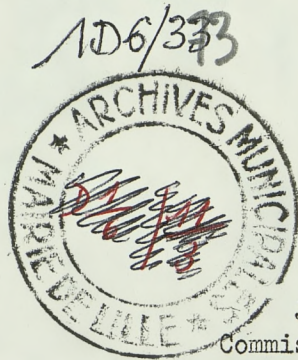
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 Heures 15.

La Présidente de la Commission,  
Rachel LEMPEREUR.

Le Secrétaire,  
Signé : G. LAVA

VILLE de LILLE

Service des Fêtes  
et Cérémonies Publiques



Je vous prie de vouloir bien assister à une réunion de la Commission Municipale des Fêtes qui se tiendra dans la Salle du Cabinet des Adjointes, le Lundi 25 Février 1963 à 17 heures 30.

ORDRE du JOUR

Compte rendu de la consultation des Présidents  
de Groupements de Commerçants

Demande de subvention

Questions diverses.

Hôtel de Ville, le 19 Février 1963

L'Adjoint au Maire  
Présidente de la Commission des Fêtes,  
Rachel LEMPEREUR.-

COMMISSION MUNICIPALE DES FÊTES

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 6 NOVEMBRE 1962

La Commission Municipale des Fêtes s'est réunie à l'Hôtel de Ville, le 6 Novembre 1962 à 17 heures 30, Salle du Cabinet des Adjoints, sous la Présidence de Mme Rachel LEMPEREUR, Adjoint délégué aux Fêtes et Cérémonies Publiques.

106/333



Etaient présents : M. BROUX, Adjoint au Maire  
MM. CAMELOT et MEURA, Conseillers Municipaux

Etaient excusés : MM. ROUSSEAU et VAN WOLPUT, Adjoints au Maire  
MM. FRANCOIS, GUILLEMAIN, LOURDEL, MOITHY et  
RAMETTE, Conseillers Municipaux.

Assistait également à la réunion : M. LAVA, Chef du Service des Fêtes.

°  
° °

Mme la Présidente ouvre la séance en relatant les entretiens qu'elle a eus avec les représentants des Unions de Commerçants au sujet, d'une part, des illuminations de fin d'année et, d'autre part, des festivités à prévoir en 1963.

Illuminations de fin d'année :

Les Unions de Commerçants du Centre ont déposé des maquettes faisant apparaître une sensible amélioration avec ce qu'ils avaient réalisé en 1961. Il y a tout lieu de penser que cette opération s'est révélée intéressante puisque d'autres groupements ont manifesté l'intention de s'y associer : les rues des Ponts de Comines, Gambetta et Faidherbe.

La Ville s'était engagée à participer aux frais de consommation consécutifs aux illuminations organisées en 1961. Des pourparlers sont en cours avec l'E.D.F. pour obtenir le tarif le plus bas ; ils sont sur le point d'aboutir.

Les Services Municipaux assurent par eux mêmes la décoration de la Place de la République et de la rue d'Inkermann. Il reste néanmoins un point d'ombre : La Place de Béthune, et sur proposition de M. BROUX, une démarche sera effectuée auprès des commerçants riverains pour qu'ils effectuent la liaison entre la Place de la République et la rue de Béthune.

L'inauguration officielle de ces éclairages fixée au Samedi 24 Novembre a dû, par suite de retard dans les travaux d'installation des motifs, être reportée au Samedi 1er Décembre.

Calendrier des Fêtes pour 1963 :

Mme LEMPEREUR informe la Commission des avis divers exprimés par les commerçants qu'elle avait invités à lui faire part de leur point de vue.

De l'avis général, l'idée d'un grand cortège parcourant toute la Ville doit être écartée. En effet, il s'est avéré que celui-ci ne profitait qu'au Centre car, malgré toute la bonne volonté des responsables, les sociétés engagées arrivaient en désordre dans les quartiers et ne rendaient plus les services que l'on pouvait attendre d'elles.

Mme LEMPEREUR se voit donc dans l'obligation de poser la question de ce qu'il convient de prévoir en matière de grandes festivités et à quelle époque il faut les fixer. Cette question est importante car il s'agit actuellement

.../...

.../...  
de simples suggestions qui seront soumises successivement à la Commission Municipale des Fêtes et à l'Administration Municipale pour décision.

M. CIBIE, Président de l'Union des Commerçants des rues des Postes et adjacentes, après avoir remercié et félicité l'Administration d'avoir repris la formule des échanges de vues, pense qu'il faut en revenir aux fêtes de quartiers mais en leur donnant un éclat et une ampleur comparables à ce qui se fait depuis plusieurs années à Armentières, Comines et autres villes du Nord. Il faut trouver un thème et celui des fleurs lui paraît tout indiqué pour notre région. Un char fleuri par chacune des Unions de Commerçants devrait constituer un spectacle de choix susceptible d'amener à Lille une foule de visiteurs.

M. DONNAY, Président de l'Union des Commerçants de la rue Nationale, trouve l'idée excellente mais encore faudrait-il prévoir un parcours relativement restreint comme cela se pratique à Nice.

M. CIBIE n'est pas de cet avis. Selon lui, avec le concours des Unions de Commerçants, de la Chambre d'Agriculture et des Communes avoisinantes, il est possible de constituer un cortège à même de défiler dans toute la Ville.

M. GOUDAERT, Président de l'Union des Commerçants de la rue Faidherbe, présente, quant à lui, un autre projet : Celui de célébrer la commémoration du 250ème anniversaire du rattachement de Lille à la France, consacré par le Traité d'Utrecht en 1713. Toutefois, cette manifestation exige plusieurs mois, sinon une année de préparation si l'on veut lui donner toute l'importance de ce qui a été réalisé à Dunkerque dernièrement.

Entretiens, des recherches effectuées auprès des Archives ont révélé que Lille avait été prise par Louis XIV en 1667 puis reprise par les Alliés en 1708 et enfin rendue à la France par le Traité d'Utrecht de 1713. Il semblerait donc que la célébration du centenaire du rattachement de Lille à la France doive être prévue en 1967.

Enfin, Mme LEMPEREUR donne connaissance d'une lettre de M. Abel GODEFROY, Président du Groupe " Les Sans Souci " proposant l'organisation d'une grande fête folklorique à l'occasion du 110ème anniversaire de la création du " P'tit quinquin ". Cette manifestation pourrait réunir à Lille une cinquantaine de sociétés folkloriques françaises et étrangères susceptibles de se produire dans tous les quartiers.

En conclusion, les représentants des Groupements de Commerçants pourront faire part ultérieurement (Janvier) de leurs propositions plus précises.

Enfin, Mme la Présidente rappelle que la Ville reste toujours attentive aux désirs exprimés par les Groupements de Commerçants pour les aider dans l'organisation de festivités populaires et de quartiers.

o o  
o

Après avoir entendu l'exposé de Mme LEMPEREUR, la Commission Municipale des Fêtes fixe son choix sur le projet de M. GODEFROY relatif à une Fête folklorique et dont la date la plus favorable lui paraît être le Dimanche des Fêtes de Lille, c'est à dire le Dimanche 23 Juin.

En ce qui concerne les autres fêtes traditionnelles, la Commission ne juge pas utile de modifier le programme, qui, de l'avis général a donné entière satisfaction l'an dernier :

1er Mai - Fête du Travail - Départs de sphériques précédés de concerts - Course cycliste - Manifestations sportives.

Fête de la Pentecôte (2 et 3 Juin) - Jeux populaires dans les quartiers - Jeux réservés aux vieillards des hospices.

Fêtes Communales (23 et 24 Juin) - Jeux populaires - Concerts - Représentations théâtrales par le Théâtre Populaire des Flandres -

.../...

.../...

Fête Nationale du 14 Juillet - Représentations théâtrales - Bals populaires -  
Audition artistique par l'Harmonie Municipale - Grand feu d'artifice qui  
serait tiré Place de la République, dos à la statue Faidherbe.

Fêtes du Secteur de Moulines - Lille

Le Président du Comité des Commerçants de Moulines - Lille a sollicité l'autorisation d'organiser ses fêtes annuelles lors des Fêtes de Lille, les 22, 23 et 24 Juin avec l'aide financière de la Ville et notamment de la subvention de 6.000 Frs prévue en faveur des secteurs " extra muros ". Avis favorable.

Périodicité du Festival International de Chant Choral

M. LAFOND, Directeur Régional de la R.T.F. a saisi M. le Maire d'une requête visant à établir une périodicité du Festival International de Chant Choral, lequel s'est déroulé à Lille pour la deuxième fois en 1962 et qui a réuni vingt-cinq sociétés.

Devant le succès obtenu par ce procédé de décentralisation de l'art vocal, la Commission est d'accord pour scinder cette périodicité en deux périodes : Tous les quatre ans à partir de 1962, soit 1966 et 1970, puis tous les cinq ans à partir de 1970.

Demande de subvention présentée par l'Association Aérostatique du Nord

L'Association Aérostatique du Nord, dont le siège est à Lille, 60 rue Casimir Delavigne, a construit un sphérique qui portera sur son enveloppe l'appellation " Ville de Lille ".

Les frais de construction de cet aérostat s'élèvent à 13.350 Frs et le Groupement précité souhaite obtenir de la Ville une subvention couvrant les deux tiers des dépenses soit 8.900 Frs.

En contrepartie, l'Association s'offre à assurer gratuitement le premier vol de ce ballon qui pourrait être envisagé au cours d'une fête locale. Jusqu'à présent, les propriétaires de sphériques demandent 1.200 Frs pour une ascension.

La Commission, considérant que le lancement de cet aérostat, opération prestige pour la Ville de Lille, vaut d'être encouragée accorde un préjugé favorable à l'octroi de la subvention de 8.900 Frs demandée qui serait prélevée sur le Budget alloué aux Fêtes et Cérémonies Publiques pour l'exercice 1963.

Fête de Noël des Enfants des Agents Municipaux

Mme la Présidente a reçu une proposition de Mlle Maïa MANALOVA, danseuse étoile, au sujet d'un spectacle chorégraphique pour le prix de 3.000 Frs plus les frais de voyage. Mme LEMPEREUR avait pensé que ce spectacle aurait pu peut être convenir pour la Fête de Noël des Municipaux et présentait une valeur artistique incontestable.

La Commission ne pense pas qu'un spectacle de ce genre plaise aux enfants invités à cet arbre de Noël et souhaite voir établir un programme de variétés à la portée des enfants et susceptible de leur plaire. La Commission unanime donne son accord.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 15.

La Présidente de la Commission,  
Rachel LEMPEREUR.

Le Secrétaire,  
Gérard LAVA.



VILLE DE LILLE

Service des Fêtes et  
Cérémonies Publiques

ADG/333 -----



Je vous prie de vouloir bien assister à une réunion de la Commission Municipale des Fêtes qui se tiendra dans la Salle du Cabinet des Adjoints, le Lundi 9 Septembre 1963 à 17 heures 30.

ORDRE DU JOUR

Bilan des Fêtes de Lille

Transfert de la façade de la maison natale de DESROUSSEAUX

Foire-Attractions d'Hiver - Pétition des Professeurs du Lycée Jean Macé - Avis

Retraite aux flambeaux du 14 Juillet - Communication - Avis

Questions diverses.

Hôtel de Ville le 29 Août 1963

L'Adjoint au Maire  
Présidente de la Commission des Fêtes

Rachel LEMPEREUR.

COMMISSION MUNICIPALE DES FETES

Procès-verbal de la réunion du 9 Septembre 1963

La Commission Municipale des Fêtes s'est réunie à l'Hôtel de Ville, le 9 Septembre 1963 à 17 heures 30, Salle du Cabinet des Adjoint, sous la Présidence de Mme Rachel LEMPEREUR, Adjoint délégué aux Fêtes et Cérémonies Publiques.

Etaient présents : M. BROUX, Adjoint au Maire.  
MM. CAMELOT, COLICHE, GUILLEMIN et LOURDEL, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés : MM. ROUSSEAU et VAN WOLPUT, Adjoint au Maire.  
MM. FRANCOIS, MOITHY et RAMETTE, Conseillers Municipaux.

Assistait également à la réunion : M. LAVA, Chef du Service des Fêtes.



FETES DE LILLE 1963

Mme la Présidente fait le bilan des manifestations organisées du 16 au 24 Juin 1963 à l'occasion du 110ème Anniversaire du P'tit Quinquin et des Fêtes de Lille.

Il est indéniable que toutes les festivités, bal à l'Hôtel de Ville, matinée enfantine au Théâtre Sébastopol, productions de sociétés folkloriques dans tous les quartiers de la Ville et le grand défilé qui a rassemblé le Dimanche 23 Juin une cinquantaine de groupements régionalistes français et étrangers, ont obtenu le plus vif succès et donné entière satisfaction à la population lilloise.

Afin de provoquer un afflux supplémentaire de spectateurs, il est suggéré de prévoir, à l'avenir, un concours pourvu de prix et ouvert au public qui pourrait ainsi donner son appréciation sur la présentation et le dynamisme des sociétés engagées.

Sur le plan financier, les prévisions établies pour ces diverses manifestations étaient évaluées à 200.000 frs. Le crédit demandé a été réduit à 176.000 frs. Les dépenses réelles s'élèvent à 222.000 frs détaillées comme suit :

1°) Remboursement des frais de transport engagés par les sociétés participantes (31 Groupes Folkloriques) .....	78.059.90 frs
2°) Dépenses réglées aux commerçants et aux sociétés Lillois dans le cadre de l'accueil, de l'hébergement et du transport dans la ville des groupements invités ....	
Hôtellerie .....	36.821.00 frs
Autocars .....	7.631.08 frs
Frais divers .....	7.726.96 frs
3°) Publicité .....	47.422.75 frs
4°) Indemnités de participation allouées aux Groupes Folkloriques Régionalistes de Lille .....	6.051,68 frs
5°) Matinée récréative organisée au Théâtre Sébastopol à l'intention des enfants .....	3.396.63 frs
6°) Subvention au Théâtre Populaire des Flandres .....	25.000.00 frs
7°) Jeux populaires .....	9.890.00 frs

TOTAL : 222.000.00 frs

..../..

L'insuffisance de crédit se monte donc à 46.000 frs. La Ville cependant se devait d'organiser des manifestations spectaculaires cette année comme en avait décidé l'Administration Municipale.

#### CREATION D'UN COMITE LOCAL DES FETES

Lors du règlement des indemnités versées en espèces aux sociétés ayant participé aux dernières Fêtes de Lille, certaines difficultés ont surgi; les règles de la comptabilité publique ne permettant pas de verser en espèces des sommes d'un montant supérieur à 1.000 frs.

Pour éviter le renouvellement de pratiques irrégulières qui engagent la responsabilité de l'Administration Municipale et celle des fonctionnaires d'exécution, M. le Trésorier Principal suggère la création d'un Comité Local des Fêtes composé de personnalités désignées par l'Administration Municipale, doté de la personnalité morale et constitué en association déclarée selon la loi du 1er Juillet 1901.

Ledit Comité bénéficierait d'une subvention communale pour l'organisation des festivités projetées et ses opérations, bien que soumises au contrôle de délégués de l'Administration Municipale, pourraient s'exercer selon des méthodes affranchies de l'étroite tutelle des règles de la comptabilité publique qui s'avèrent incompatibles avec les nécessités d'une organisation revêtant une certaine ampleur.

La Commission accorde un préjugé très favorable à la constitution de ce Comité sous réserve qu'il soit composé de telle sorte que les droits et les intérêts de la Ville soient sauvegardés.

#### TRANSFERT DE LA FACADE DE LA MAISON NATALE DE DESROUSSEAUX

Au cours des entretiens qui ont précédé l'organisation des festivités commémorant le 110ème Anniversaire du P'tit Quinquin, des Personnalités et notamment Maître Philippe KAH, Président du Syndicat d'Initiative "Les Amis de Lille" se sont émus de la disparition prochaine de la maison natale d'Alexandre DESROUSSEAUX située dans le quartier Saint-Sauveur qui est maintenant, comme chacun le sait, en voie de complète rénovation.

La maison natale de DESROUSSEAUX ne présente aucun caractère architectural et si l'on veut en perpétuer le souvenir il faut envisager de transférer sa façade soit contre un nouveau groupe de logements du quartier Saint-Sauveur, soit, comme le préconise Maître KAH, contre l'une des trois arcades de la Mairie qui se trouvent à quelques mètres de la Maison de DESROUSSEAUX.

La Commission ne retient pas l'idée d'un transfert de la façade de la maison natale de DESROUSSEAUX.

Il lui paraît plus logique, à tous points de vue, de perpétuer la mémoire du chansonnier lillois en fixant éventuellement sur le nouvel immeuble qui sera édifié au même emplacement les plaques qui figurent actuellement sur la façade de la maison natale de DESROUSSEAUX.

#### FOIRE-ATTRACTIONS D'HIVER

Les membres du Conseil Intérieur du Lycée Jean Macé ont saisi simultanément M. le Préfet du Nord et M. le Maire de Lille d'une protestation contre l'installation de la Foire-Attractions d'Hiver qui se tient sur le Boulevard Jean-Baptiste Lébas.

Les motifs en sont les suivants : le bruit qui gêne les cours entre 16 et 18 heures et, d'autre part, les occasions de rencontre et de divertissement qui sont offertes aux élèves.

Après un examen approfondi de la question, la Commission estime qu'il est impossible d'envisager un déplacement de cette Foire-Attractions, aucun autre terrain valable n'étant disponible.

Par ailleurs, les arguments invoqués par les membres du Conseil Intérieur du Lycée Jean Macé sont indiscutables. En effet, la Foire en question débute le Dimanche précédant Noël et se déroule pendant une période qui correspond à peu près à celle des vacances scolaires.

RECTIFICATIF AU PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DES FETES

REUNION DU 9 SEPTEMBRE 1963

Page 2 - Rubrique "FOIRE-ATTRACTIONS D'HIVER"

Au lieu de : Par ailleurs, les arguments invoqués par les Membres du Conseil Intérieur du Lycée Jean Macé sont indiscutables,

lire : les arguments invoqués par les Membres du Conseil Intérieur du Lycée Jean Macé sont discutables.

Enfin, les commerçants riverains de ce côté du Boulevard Jean-Baptiste Lebas se sont plaints du manque de festivités et souhaitent vivement le maintien de la Foire d'Hiver.

En conclusion, le Chef du Service des Fêtes est chargé de faire assurer une stricte observation du règlement concernant le bruit des métiers pratiqués par les industriels forains.

#### RETRAITE AUX FLAMBEAUX DU 14 JUILLET

M. le Général HUET, Commandant la Deuxième Région Militaire, a signalé à M. le Maire qu'il avait personnellement constaté l'absence de la population lilloise à la traditionnelle retraite aux flambeaux qui précède la Fête Nationale du 14 Juillet, effectuée par la Musique et les soldats du 43ème R.I.

Le Général HUET pose la question de savoir si cette retraite doit être maintenue à Lille. Peut être serait-il préférable de donner le concours de la Musique renommée du 43ème à une commune de banlieue plus enthousiaste à ce genre de manifestations populaires.

A l'unanimité, la Commission se prononce pour le maintien de cette manifestation classique et populaire, prélude aux cérémonies qui marquent chaque année un événement historique de notre Pays.

Le problème est en réalité de rechercher les moyens propres à assurer à cette retraite aux flambeaux le succès qu'elle mérite.

#### DEMANDE DE SUBVENTION PRESENTÉE PAR LE FOYER DEPARTEMENTAL DES PUPILLES DE L'ETAT

La Commission des Finances transmet pour avis une proposition du Groupe Artistique du Foyer Départemental des Pupilles de l'Etat tendant à donner gratuitement, au Théâtre Sébastopol, une représentation au profit des vieillards et économiquement faibles, et ce moyennant une subvention de 500 frs pour indemnisation de frais divers.

Mme la Présidente voit dans l'octroi de cette subvention un précédent fâcheux qui pourrait être invoqué par d'autres troupes d'amateurs plus ou moins valables. D'autre part, les vieillards bénéficient chaque mois, au Théâtre Sébastopol, d'un spectacle de qualité donné par des artistes professionnels.

La Commission approuve. Elle souligne que le Service des Fêtes pourrait, le cas échéant, attribuer à ce Groupe artistique un petit cachet pour un concours défini dans un cadre déterminé.

#### ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNEE 1963-1964

Le Groupement des Unions Commerciales de rues de Lille désirerait connaître très rapidement la position de la Ville concernant sa participation aux frais de consommation d'électricité inhérents aux illuminations de fin d'année.

Les commerçants sont tout disposés à poursuivre leurs efforts mais il est fort probable que si l'Administration Municipale ne prend pas en charge la totalité des frais de consommation de courant, ils ne pourront entreprendre, cette année, les illuminations qui avaient été considérablement intensifiées depuis 1960.

La Commission souhaite que Mme LEMPEREUR prenne contact avec les services intéressés, E.D.F. et Municipaux, afin de rechercher une formule correspondant au souhait des groupes de commerçants et au mieux des intérêts de la Ville.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

La Présidente de la Commission,  
Rachel LEMPEREUR.

Le Secrétaire,  
G. LAVA.

VILLE de LILLE

Service des Fêtes et  
Cérémonies Publiques

ADG/333



Je vous prie de vouloir bien assister à une réunion de la Commission Municipale des Fêtes qui se tiendra dans la Salle du Cabinet des Adjoints, le mardi 15 octobre 1963 à 18 heures.

ORDRE du JOUR

Illuminations de fin d'année -

- a) Participation de la Ville aux frais de consommation de courant électrique engagés par les Commerçants du Centre;
- b) Candidature de l'Union des Commerçants de la rue Léon Gambetta.

Hôtel de Ville le II OCTOBRE 1963

Pour l'Adjoint au Maire  
Président de la Commission des Fêtes,

Fernand BROUX.

Procès-verbal de la réunion du 15 Octobre 1963

La Commission municipale des Fêtes s'est réunie à l'Hôtel de Ville, le 15 Octobre 1963, à 18 heures, Salle du Cabinet des Adjoints, sous la Présidence de M. BROUX, Adjoint au Maire.

Etaient présents : M.M. CAMELOT, COLICHE et GUILLEMIN, Conseillers municipaux.

Etaient excusés : Mme LEMPEREUR, M.M. ROUSSEAU et VAN WOLPUT, Adjoints au Maire.  
M.M. FRANCOIS, LOURDEL, MOITHY et RAMETTE, Conseillers municipaux.

Assistaient également à la réunion : M. MAEGHT, Ingénieur en Chef des Services Techniques et M. LAVA, Chef du Service des Fêtes.

+  
+ +

En ouvrant la séance, M. BROUX fait connaître que M. le Maire lui a donné mandat, en l'absence de Mme LEMPEREUR, de réunir la Commission afin de définir la position de la Ville sur une demande présentée par les Unions de Commerçants du Centre tendant à obtenir le dégrèvement total des frais de consommation de courant électrique inhérents aux illuminations de fin d'année.

Le procès-verbal de la dernière réunion, au cours de laquelle cette question a été soulevée, est adopté, mais M. COLICHE tient à souligner que, déjà en 1961 et en 1962, les commerçants comptaient être entièrement libérés de ces frais par incorporation des consommations d'énergie dans l'éclairage public.

M. MAEGHT précise que des pourparlers avaient été engagés dans ce but avec l'ELECTRICITE DE FRANCE, mais qu'ils avaient échoué.

M. BROUX fait une synthèse de l'affaire :

Les illuminations ont débuté en 1960 par les rues Neuve, de Béthune et Nationale. Les frais de consommation de courant se sont élevés à 660.033 A. Frs qui ont été partiellement couverts par une subvention de 600.000 A. Frs, répartie entre les trois groupements au prorata des dépenses.

En 1961, l'effort des commerçants s'étend aux rues Faidherbe, Esquermoise, du Sec-Arembault et de la Grande Chaussée. En vertu d'une délibération en date du 6 Mars 1963, le Conseil Municipal accorde le remboursement à 60% des consommations, soit 686.100.A. Frs.

En 1962, la rue des Ponts de Comines vient s'adjoindre aux sept rues précitées. Toujours en vertu de la délibération du 6 Mars 1963, le remboursement s'effectue à 60%, soit 977.800 A. Frs.

Pour 1963, les Unions de Commerçants du Centre sollicitent la prise en charge, par la Ville, de la totalité des frais de consommation de courant ainsi que le paiement des 40% qu'ils doivent supporter au titre des années 1961 et 1962, c'est-à-dire 1.335.200 A.F.

M. MAEGHT donne le résultat d'une intervention effectuée tout récemment par Mme LEMPEREUR et par lui-même auprès de M. GASNAULT, Directeur Régional de l'E.D.F. Celui-ci a donné son accord, confirmé par lettre en date du 14 Octobre 1963, pour la prise en charge par la Ville de Lille, au tarif de l'éclairage public, des consommations d'énergie à l'occasion des illuminations de fin d'année 1963.

Cet accord aura pour effet de réduire à 0,1093 Fr le prix moyen du KWH qui était précédemment de 0,1772 Fr et, par voie de conséquence, de ramener à 10.000 Frs le montant de la dépense totale, ce qui représente à peu de chose près la participation de la Ville quand elle était de l'ordre de 60%.

La Commission approuve ces dispositions qui permettront de donner entière satisfaction aux Groupements de Commerçants, sans majoration sensible de crédit.

Cependant, pour faire intervenir un élément modérateur, la Commission propose de limiter dorénavant la participation de la Ville à la puissance des installations utilisées en 1962. Si d'autres Groupements, sous réserve que les artères intéressées soient situées à l'intérieur du périmètre de la Zone Bleue, telle qu'elle est délimitée en 1963, présentaient des projets valables, il appartiendrait à la Commission de les étudier avant transmission à l'Administration Municipale qui en décidera.

...../

Les illuminations prévues en cette fin d'année auront lieu du 30 Novembre 1963 au 1er Janvier 1964 inclus, de 16 heures 45 à 22 heures la semaine, de 16 heures 45 à 24 heures, les Samedi et Dimanche, et de 16 heures 45 à une heure du matin les veilles et jours de Noël et du Nouvel An.

En ce qui concerne le remboursement du reliquat dû à l'E.D.F. par les Unions de Commerçants au titre des années 1961 et 1962, la Commission regrette de ne pouvoir donner un avis favorable.

L'Union des Commerçants de la rue Léon Gambetta a posé sa candidature pour l'installation de motifs lumineux aux mêmes conditions que celles accordées aux autres Groupements du Centre. Les motifs s'étaleraient sur une longueur de 900 mètres, de la Place de la République à la rue Durnerin, et la consommation de courant est évaluée à 6.000 Frs au tarif consenti en 1962 par l'E.D.F.

La Commission accorde un préjugé favorable à cette initiative, mais réduit à 5.000 Frs, au tarif ancien, la participation de la Ville, ce qui équivaut, au tarif éclairage public, à une puissance maximum installée de 150 Kilowatts.

En conclusion, il est admis que chaque année la dotation habituelle du crédit consommation d'éclairage public sera augmentée en fonction de la dépense prévue pour les illuminations de fin d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 15.

Pour l'Adjoint au Maire,  
Président de la Commission des Fêtes,

Fernand BROUX.

Le Secrétaire,

Gérard LAVA.



VILLE DE LILLE

Service des Fêtes  
Cérémonies Publiques



Je vous prie de vouloir bien assister à une réunion de la Commission Municipale des Fêtes qui se tiendra dans la Salle du Cabinet des Adjointes, le Mercredi 4 Mars 1964 à 18 heures.

ORDRE DU JOUR

Programme des festivités populaires à prévoir en 1964.

Demandes de subventions

- a) Théâtre Populaire des Flandres
- b) Société Colombophile " La Concorde ".

Questions diverses.

Hôtel de Ville, le 27 Février 1964

L'Adjoint au Maire  
Présidente de la Commission des Fêtes,

Rachel LEMPEREUR.

COMMISSION MUNICIPALE DES FETES

Procès-verbal de la réunion du 4 Mars 1964

La Commission Municipale des Fêtes s'est réunie à l'Hôtel de Ville, le 4 Mars 1964 à 18 heures, Salle du Cabinet des Adjoint, sous la présidence de Mme Rachel LEMPEREUR, Adjoint délégué aux Fêtes et Cérémonies Publiques.

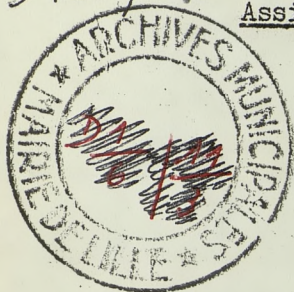
Etaient présents : M. BROUX, Adjoint au Maire.

MM. CAMELOT, COLICHE et GUILLEMIN, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés : MM. ROUSSEAU et VAN WOLPUT, Adjoint au Maire.

MM. FRANCOIS, LOURDEL, MOITHY et RAMETTE, Conseillers Municipaux.

Assistait également à la réunion : M. LAVA, Chef du Service des Fêtes.



PROGRAMME DES FESTIVITES POPULAIRES A PREVOIR EN 1964

Mme la Présidente fait un exposé des diverses manifestations populaires qui pourraient être mises sur pied au cours de l'année :

VENDREDI 1er MAI - FETE DU TRAVAIL

Course Cycliste " Grand Prix Gustave Delory " -

Départs de ballons libres -

Ce genre de spectacle présente un intérêt certain, il attire petits et grands et permet de satisfaire simultanément plusieurs secteurs de la Ville.

Compte-tenu des emplacements qu'il est possible d'utiliser au point de vue technique et de ceux qui ont été retenus les années précédentes, la Commission fixe son choix sur les quatre places suivantes : République, Madeleine Caulier, Nouvelle Aventure, Louise de Bettignies ou, en cas d'inconvénient, Place Michelet.

Jusqu'à présent, ces départs de sphériques étaient précédés d'auditions musicales données par des formations locales. Or, l'année dernière, les circonstances atmosphériques défavorables, qui ont d'ailleurs contraint la Police de l'Air à refuser les autorisations d'envols, n'ont pas permis à ces sociétés d'effectuer convenablement la prestation qui leur était demandée.

Dans ces conditions, Mme la Présidente pense, et c'est également l'avis de la Commission, que ces concerts seraient utilement remplacés par une diffusion de musique enregistrée accompagnée de commentaires sur les préparatifs de départ des aéronautes.

Matinée récréative Salle des Fêtes de Fives -

Cette séance de variétés peut être maintenue mais il conviendrait d'en fixer l'horaire en concordance avec le départ de sphérique prévu Place Madeleine Caulier et de lui assurer toute la publicité désirable.

17 et 18 MAI - FETES DE PENTECOTE

Jeux populaire -

Dans toute la Ville et notamment à l'Hospice Général, à la Cité Philanthropique ou, si un responsable valable se charge de les organiser en tout autre groupe de logements réservés aux personnes âgées.

.../

7 et 8 JUIN - FETES COMMUNALES

Durant ces deux jours, jeux populaires dans tous les quartiers.

Le Dimanche 7, place de la République à 16 heures, grand concert artistique avec la participation de l'Harmonie Municipale de Lille et de plusieurs sociétés chorales.

Le Lundi 8, en matinée, au Théâtre de l'Opéra, représentation publique et gratuite donnée par les comédiens du Théâtre Populaire des Flandres.

14 JUILLET - FETE NATIONALE

Lundi 13, retraite aux flambeaux par la Musique du 43<sup>ème</sup> R.I.

La Commission considère que ce traditionnel défilé d'une musique militaire chère à tous les lillois doit revêtir un caractère populaire qui semble avoir été perdu depuis quelques années.

A cet effet, il est préconisé d'étudier un itinéraire relativement court avec aboutissement à l'Hôtel de Ville où, dans le grand hall, un vin d'honneur serait servi aux musiciens et aux suiveurs. Un grand bal populaire installé à proximité de la Mairie précéderait et suivrait cette réception.

D'autres bals populaires seraient organisés dans les quartiers non desservis par la retraite aux flambeaux.

Enfin, au Théâtre de l'Opéra (le Théâtre Sébastopol étant indisponible pour cause de travaux), en soirée, représentation par les artistes des Théâtres Municipaux.

Mardi 14, dans la matinée, cérémonies officielles dont le programme sera établi par la Préfecture.

A 22 heures, feu d'artifice précédé et suivi d'un grand bal populaire.

Ce feu a été tiré successivement Place de la Nouvelle Aventure et Place de la République. La Commission propose de le donner, cette année, devant la Porte de Paris, côté rue de Paris.

DEMANDE DE SUBVENTIONS

a) Théâtre Populaire des Flandres.

Mme la Présidente donne lecture de la demande présentée par M. Cyril ROBICHEZ, Directeur du Théâtre Populaire des Flandres, en vue d'obtenir l'aide de la Ville pour l'organisation, dans le cadre des Fêtes de Lille, des "VIIIèmes Nuits de Flandre" prévues du 6 au 14 Juin.

Ces VIIIèmes Nuits de Flandre seraient internationales car le T.P.F., présentant "Le malade imaginaire" de MOLIERE et "Le Cid" de CORNEILLE, envisage de faire appel au concours de troupes de comédiens belges, anglais et allemands qui viendraient interpréter respectivement "Antigone" de SOPHOCLE, "Roméo et Juliette" de SHAKESPEARE et "Les brigands" de SCHILLER.

Avant de procéder à l'engagement définitif de ces troupes étrangères, M. ROBICHEZ sollicite de la Ville une participation financière de 40.000 frs, montant du budget qu'il juge nécessaire pour huit représentations. Il considère, en outre, que le caractère international de celles-ci impose comme lieu le Théâtre de l'Opéra.

La Commission apprécie beaucoup le projet d'internationalisation de ces "Nuits de Flandre" mais regrette de ne pas en avoir eu connaissance en Décembre dernier, avant la préparation des propositions budgétaires.

En effet, le subside accordé au T.P.F. pour l'organisation des Nuits de Flandre s'est élevé jusqu'à présent à 25.000 frs et le montant du crédit déjà prévu ne permet pas une majoration de cette somme.

.../

C'est pourquoi la Commission des Fêtes ne peut qu'en proposer la reconduction pure et simple. Si un supplément devait être accordé, il faudrait le reporter au Budget Supplémentaire après avis de la Commission des Finances.

En ce qui concerne l'utilisation de l'Opéra, elle forme le voeu que Monsieur l'Adjoint délégué aux Théâtres Municipaux veuille bien consentir les conditions de prêt les plus favorables.

b) Société Colombophile "La Concorde"

Depuis plusieurs années, la Société Colombophile "La Concorde" organise, à l'occasion des Fêtes Communales, un grand concours ouvert à tous les joueurs qu'ils soient de Lille ou des communes limitrophes.

A cet effet, le groupement précité perçoit une subvention qui s'élevait à 300 frs, en 1962, et qui a été portée à 400 frs, en 1963. Il demande maintenant une nouvelle majoration de cette allocation prélevée sur le crédit "Fêtes et Cérémonies Publiques".

La Commission ne peut accepter une augmentation automatique de cette subvention, d'autant plus que les difficultés budgétaires ont exigé une réduction des crédits.

En conséquence, la somme allouée en 1963 est maintenue. La question sera revue en 1965, si les circonstances le permettent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h. 30.

La Présidente de la Commission,

Rachel LEMPEREUR.

Le Secrétaire,

G. LAVA.

VILLE DE LILLE

Service des Fêtes et Cérémonies  
Publiques.

ADG/333



Je vous prie de vouloir bien assister à une réunion de la Commission Municipale des Fêtes qui se tiendra dans la Salle du Cabinet des Adjoints, le Mardi 19 Janvier 1965 à 18 heures.

ORDRE DU JOUR

Calendrier des fêtes pour 1965.

Hôtel de Ville, le 12 Janvier 1965.

L'Adjoint au Maire  
Président de la Commission des Fêtes,

Rachel LEMPEREUR.

COMMISSION MUNICIPALE DES FETES

Procès-verbal de la réunion du 19 Janvier 1965

La Commission Municipale des Fêtes s'est réunie à l'Hôtel de Ville, le 19 Janvier 1965 à 18 heures, Salle du Cabinet des Adjoint, sous la présidence de Mme Rachel LEMPEREUR, Adjoint délégué aux Fêtes et Cérémonies Publiques.

Etaient présents : M. BROUX, Adjoint au Maire  
MM. COLICHE et GUILLEMIN, Conseillers Municipaux

Etaient excusés : MM. ROUSSEAU et VAN WOLPUT, Adjoint au Maire  
MM. CAMELOT, FRANCOIS, LOURDEL, MOITHY et RAMETTE, Conseillers Municipaux.

Assistait également à la réunion : M. LAVA, Chef du Service des Fêtes.

°  
° °

Mme la Présidente ouvre la séance et passe à l'ordre du jour qui comporte spécialement la préparation des manifestations populaires organisées chaque année à l'occasion des Fêtes du Travail, de la Pentecôte, des Fêtes Communales et de la Fête Nationale du 14 Juillet.

Après avoir pris connaissance des réalisations précédentes, la Commission procède à l'étude d'un programme de festivités propres à chacune de ces journées en 1965.

Samedi 1er Mai - Fêtes du Travail

Les départs de ballons libres dans différents secteurs de la Ville recueillent toujours la faveur de la population. Ils constituent une attraction valable pour tous et surtout pour ceux qui ne peuvent se déplacer en ce jour où il n'existe pas de moyens de transport.

Les emplacements sont limités ; il faut tenir compte et des conditions de sécurité et des possibilités d'approvisionnement en gaz pour le gonflement des sphériques.

La Commission se prononce pour la Place de la République (Sphérique "Ville de Lille"), la Place Madeleine Caulier, la Place Michelet et la Place Louise de Bettignies si les travaux actuellement en cours le permettent. Dans le cas contraire, Place de la Nouvelle Aventure.

Lors de la Fête du Travail, des matinées récréatives ont déjà été organisées Salle des Fêtes de Fives : music-hall, théâtre, judo, mais elles n'ont obtenu qu'un succès très relatif.

Sur proposition de Mme LEMPEREUR, la Commission se prononce pour un grand bal public, Salle Roger Salengro, en soirée, sous réserve de l'accord des Services de Sécurité.

Dimanche 6 et Lundi 7 Juin - Fêtes de Pentecôte

La Commission propose la reconduction pure et simple de jeux populaires dans les quartiers. Toutes les propositions fondées émanant de groupements qualifiés seront examinées favorablement dans la limite des crédits disponibles.

Dimanche 27 et Lundi 28 Juin - Fêtes Communales

Le Dimanche des Fêtes de Lille doit être réservé, en principe, à la grande fête populaire qui n'a pas eu lieu depuis 1963.

La Commission n'est pas d'avis de reprendre la formule du cortège carnavalesque devenu trop classique et n'intéressant plus la grande foule. Un cortège de géants, tel celui organisé en 1956, unique en son genre et qui a obtenu un succès considérable, lui paraît préférable.

.../...

La journée du Lundi verrait se dérouler des jeux populaires dans les quartiers qui n'auront pu être satisfaits à la Pentecôte.

Depuis 1956, les "Nuits de Flandre" présentées par le Théâtre Populaire des Flandres, avec le concours financier de la Ville, prennent place dans le cadre des Fêtes de Lille.

La Commission, regrettant de ne posséder aucune information sur les projets du T.P.F., exprime le voeu que son Directeur, M. ROBICHEZ, soit invité à les déposer dans le plus bref délai afin de déterminer, compte tenu des possibilités budgétaires, le montant de la participation de la Ville dans les frais d'organisation des "IXèmes Nuits de Flandre".

#### Fête Nationale du 14 Juillet

##### Mardi 13 Juillet

A 21 h 15, retraite aux flambeaux avec la Musique du 43ème R.I. L'an dernier, musiciens et participants ont été conviés à un vin d'honneur servi dans le grand hall de l'Hôtel de Ville à l'issue du défilé. Bon nombre de lillois ont pu ainsi manifester leur sympathie à l'égard d'une formation qui leur est particulièrement chère. L'expérience a été couronnée de succès ; il convient donc de la renouveler.

Serait également maintenue, au Théâtre Sébastopol, en soirée, la représentation publique et gratuite d'une opérette par les artistes des Théâtres municipaux.

Enfin, il faut prévoir les traditionnels bals populaires aux endroits les plus favorables.

##### Mardi 14 Juillet

Dans la matinée, cérémonies officielles dont le programme sera fixé par l'Autorité préfectorale.

A 15 heures, au Théâtre Sébastopol, reprise de l'opérette donnée la veille.

A 22 heures, feu d'artifice précédé et suivi d'un grand bal. Eu égard aux emplacements déjà utilisés au cours des dernières années, la Place de la Nouvelle Aventure semble toute désignée pour cette manifestation à caractère particulièrement populaire.

Il est souhaité qu'un plancher soit installé pour faciliter l'évolution des danseurs.

--:--:--:--:--:--

Mme LEMPEREUR a reçu un projet d'affiche conçu par un artiste lillois, M. René BARBIER, qui a établi la maquette du dépliant édité par le Syndicat d'Initiative "Les Amis de Lille".

Ensemble polychrome de fleurs de lis projetées dans la forme d'un bouquet de feu d'artifice, cette affiche, typiquement lilloise, aux couleurs lumineuses et percutantes pourrait être employée pour chacune de nos fêtes, ce qui en réduirait le prix de revient.

La Commission donne son accord de principe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 45.

La Présidente de la Commission,

Rachel LEMPEREUR

Le Secrétaire,

G. LAVA

VILLE DE LILLE

Service des Fêtes  
et Cérémonies Publiques

AD6/323



Je vous prie de vouloir bien assister à une réunion de la Commission Municipale des Fêtes qui se tiendra dans la Salle du Cabinet des Adjoints, le Jeudi 15 Avril 1965 à 18 heures.

ORDRE DU JOUR

- Communication :  
Programme des Fêtes établi pour 1965.
- Demandes de subventions :
  - a) Théâtre Populaire des Flandres
  - b) Société colombophile "La Concorde"
- Questions diverses.

Hôtel de Ville, le 9 Avril 1965

l'Adjoint au Maire  
Présidente de la Commission des Fêtes,

Rachel LEMPEREUR.



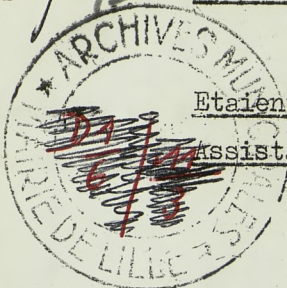
COMMISSION MUNICIPALE DES FETESProcès-verbal de la réunion du 15 Avril 1965

La Commission municipale des Fêtes s'est réunie à l'Hôtel de Ville, le 15 Avril 1965 à 18 heures, Salle du Cabinet des Adjoints, sous la présidence de Mme Rachel LEMPEREUR, Adjoint délégué aux Fêtes et Cérémonies Publiques.

Etaient présents : MM. BROUX et ROUSSEAU, Adjoints au Maire,  
MM. ASTIE, DERONCOURT, HEURTEAUX et HUET, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés : Mme VANNEUFVILLE et M. le Bâtonnier LEVY, Adjoints au Maire.

Assistait également à la réunion : M. LAVA, Chef du Service des Fêtes.



Mme la Présidente souhaite la bienvenue aux nouveaux membres de la Commission dont les travaux seront toujours, sans aucun doute, poursuivis dans un même but, la prospérité et la vitalité de la Capitale des Flandres.

Il est ensuite donné lecture du procès-verbal de la dernière réunion de la Commission des Fêtes, en date du 19 Janvier 1965, relatant un programme de manifestations propres à chacune des fêtes qui se déroulent traditionnellement à Lille :

Samedi 1er Mai - Fête du Travail

Départs de ballons libres Place de la République, Place Madeleine Caulier, Place Louise de Bettignies et Placé Michelet.

Dans la soirée, Salle Salengro, grand bal public.

Dimanche 6 et Lundi 7 Juin - Fêtes de Pentecôte

Jeux populaires dans tous les quartiers.

Dimanche 27 et Lundi 28 Juin - Fêtes Communales

Le Dimanche des Fêtes de Lille devant être réservé, en principe, à une grande fête populaire qui n'a pas eu lieu depuis 1963, la Commission s'était prononcée pour l'abandon du cortège carnavalesque, devenu trop classique, et a préféré un cortège de géants comme celui qui fut organisé en 1956 et qui obtint un succès considérable.

Dans la journée du Lundi, jeux populaires dans les quartiers qui n'auront pu être satisfaits à la Pentecôte et, le cas échéant, sur propositions présentées par des Comités valables.

Les "Nuits de Flandre", organisées dans le cadre des Fêtes de Lille par le Théâtre Populaire des Flandres feront l'objet d'un examen particulier sous la rubrique "Demandes de subventions".

Fête Nationale du 14 JuilletMardi 13 Juillet

A 21 heures 15, retraite aux flambeaux avec la Musique du 43ème R.I. A l'issue du défilé, vin d'honneur servi dans le grand hall de l'Hôtel de Ville aux musiciens et aux suiveurs.

En soirée également, au Théâtre Sébastopol, représentation publique et gratuite de l'opérette, "Le Pays du Sourire", par les artistes des Théâtres Municipaux et bals populaires aux emplacements les plus favorables.

Mercredi 14 Juillet

Dans la matinée, cérémonies officielles dont le programme sera fixé par l'Autorité Préfectorale.

A 15 heures, au Théâtre Sébastopol, reprise de l'opérette donnée la veille.

A 22 heures, feu d'artifice, précédé et suivi d'un grand bal, Place de la Nouvelle Aventure.

La Commission adopte ce programme de festivités.

U ... U

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Théâtre Populaire des Flandres

Par lettre en date du 4 mars 1965, le Directeur du Théâtre Populaire des Flandres précise le programme des "IXèmes Nuits de Flandre" :

Les 23, 24, 25 et 28 juin, dans la Cour de l'Hospice Comtesse, représentations de "RAVACHOL", pièce de Georges SONNIER.

Le 26 juin, spectacle de variétés.

Le 27 juin, concert musical.

(En cas de pluie, ces représentations auraient lieu au Théâtre de l'Opéra).

Le budget prévisionnel dressé par le T.P.F. donne les chiffres suivants :

Frais d'organisation :	81.000
Recettes :	<u>15.000</u>
Solde :	66.000 F.

Jusqu'en 1963, la participation de la Ville, au titre des Fêtes Communales, s'est élevée à 25.000 F.

En 1964, le T.P.F. a obtenu, sur le budget supplémentaire, et après avis de la Commission des Finances, une majoration de 12.000 F. parce que, cette année-là, les "VIIIèmes Nuits de Flandre" revêtaient un caractère international du fait de la participation de troupes de comédiens étrangers.

Un large débat s'engage sur cette question. Il est souligné que les Théâtres Municipaux sont toujours en déficit et que, par ailleurs, d'autres groupements de comédiens régionaux, sinon locaux, pourraient également prétendre à une aide financière de la Ville.

Mme la Présidente précise que le T.P.F. s'engage à donner une représentation publique et gratuite à l'occasion des Fêtes de Lille.

La Commission ne mésestime pas les efforts accomplis par le Théâtre Populaire des Flandres dans son but de mettre à la portée de tous les oeuvres d'auteurs choisis, mais s'en tient cependant à la subvention habituelle de 25.000,00 F. qui est prélevée sur le crédit ouvert au budget primitif sous la rubrique "Fêtes et Cérémonies Publiques".

Société colombophile "La Concorde"

Depuis de nombreuses années, la Société colombophile "La Concorde" organise, à l'occasion des Fêtes communales, un grand concours ouvert à tous les joueurs, qu'ils soient de Lille ou des communes limitrophes.

A cet effet, le Groupement précité a perçu une subvention de 300 F. en 1962, portée à 400 F. en 1963 et maintenue à ce chiffre en 1964.

Par lettre en date du 27 février 1965, le président de "La Concorde" renouvelle sa demande en souhaitant une participation plus élevée de la Ville.

Compte tenu de ce que cette subvention, répartie en "Prix de la Ville de Lille", n'a pas été modifiée depuis deux ans, la Commission propose de la porter à 500 F.

Cette dépense sera prélevée sur le crédit "Fêtes et Cérémonies Publiques".

QUESTIONS DIVERSES

Publicité des Fêtes de Lille

Mme la Présidente présente un projet d'affiche conçu par un artiste lillois, M. René BARBIER. Cette affiche, dont le thème est la fleur de lys, pourrait être employée pour chacune des manifestations organisées par la Ville, ce qui amènerait une réduction des frais d'impression.

Par ailleurs, la Société concessionnaire "Avenir-Publicité" propose de compléter l'affichage mural par des panneaux du format 6,40x2,50 mètres qui seraient installés à l'entrée et à la sortie des principales localités de la région.

La Commission donne son accord.

.../

Fête de la Braderie

Il est suggéré de mettre sur pied, le Dimanche de la Braderie, quelque chose d'attractif qui puisse susciter la venue à Lille d'un public plus nombreux, la veille de cette importante manifestation commerciale, sans toutefois nuire aux industriels forains installés sur le Champ de Mars à l'occasion de la Foire-Attractions d'Août-Septembre.

Après échange de vues, la Commission se prononce pour un concert artistique qui serait donné Place de la République, vers 17 heures, avec le concours d'une très bonne société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

La Présidente de la Commission,

Rachel LEMPEREUR.

Le Secrétaire,

G. LAVA.